

Genelot Alexis

Musiques Actuelles Amplifiées

Mémoire de fin d'études

# Comment rendre la Culture plus démocratique?

Les limites d'un système, quel avenir?

**Diplôme d'État de professeur de musique - Cefedem Auvergne-Rhône-Alpes**

Promotion 2015-2017



<b>Sommaire</b>	<b>1</b>
<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>I- L'exemple chalonais</b>	<b>5</b>
1) Situation générale	5
a) La situation géographique	5
b) La situation démographique	6
c) La situation économique	7
d) Le réseau de transport	8
2) La situation culturelle	8
a) Liste des équipements culturels	8
b) Retour sur les interviews	10
<b>II- La particularité française : ruptures, continuités, débats et critiques</b>	<b>16</b>
1) Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang	16
a) Quelques succinctes définitions	16
b) Le ministère d'André Malraux (1959 à 1969)	17
c) Le ministère de Jacques Duhamel (1971 - 1973)	20
d) Six ministres de la continuité 1973-1981	22
e) Les ministères Jack Lang 1981-1986 et 1988-1993	23
2) Les politiques culturelles de 1993 à 2007	28
a) La protection de "l'exception culturelle"	28
b) La "refondation"	29
<b>III- Une révolution en cours</b>	<b>32</b>
1) De nouvelles formes de financement	33
2) La place de l'État	36
3) Mon identité, mon projet en tant qu'artiste médiateur enseignant	38
<b>Conclusion</b>	<b>41</b>

## Introduction

En mars dernier j'ai mené une action de médiation culturelle dans une maison de quartier de Chalon-sur-Saône. La maison de quartier du "Stade - Fontaines aux loups".

A mon arrivée j'ai constaté que cette maison de quartier est cachée au milieu de la cité, toutes les fenêtres portent des barreaux et beaucoup d'entre elles sont détériorées. Le reste des locaux n'est pas dans un état reluisant non plus et il n'y a que peu d'équipements. Toutefois j'ai remarqué que les responsables et autres éducateurs faisaient de leur mieux pour proposer des activités aux jeunes, utilisant parfois le "système D". J'ai échangé longuement avec eux et le sentiment d'abandon se faisait clairement ressentir. Cependant, ils m'ont parlé de projets qu'ils aimeraient mettre en place comme par exemple replacer la musique urbaine et la danse "hip-hop" au coeur de leurs activités, très présentes il y a quelques années et dont ils étaient fiers.

Ce constat m'a interrogé sur les causes de cet état de fait. Manque de budget? Volonté politique? Autres priorités? Manque d'investissement de la part des intervenants?

J'ai été très surpris par leur enthousiasme quand à notre arrivée. Les "jeunes", comme les éducateurs, étaient très contents que nous nous soyons déplacés pour leur proposer un projet "hip-hop". Nous sommes venus avec un petit home studio et quelques instru hip hop. On leur a d'abord expliqué le fonctionnement de la chaîne qui constitue le home studio, puis on a mis en place un atelier d'écriture pour ensuite les faire rapper sur les différentes instru. Ce qui m'a interpellé c'est que malgré leur difficulté à maîtriser la grammaire et l'orthographe et la pauvreté de leur vocabulaire, ils étaient capables de très vite écrire des textes intéressants. Cela m'a donc permis d'aborder des notions de technique d'écriture et d'attirer leur attention sur l'importance de lire afin de connaître plusieurs synonymes ainsi que d'autres tournures de phrase qui permettraient à leur texte de fonctionner sans pour autant en modifier le contenu. J'ai également été surpris par leur connaissance de cette musique et la vision qu'ils en avaient. En effet ils écoutent beaucoup de groupes mais ceux qui retenaient le plus leur attention étaient ceux qui avaient permis aux artistes d'atteindre une situation financière confortable. Comme si cette musique ou la musique de manière générale était un échappatoire, pour plein de raisons. En effet, elle peut permettre de sortir du quartier grâce à une potentielle réussite financière mais aussi d'en sortir d'un point de vue psychologique. J'ai vraiment eu l'impression, qu'ils m'ont d'ailleurs confirmé plus tard dans l'action, que l'instant créé par le dispositif leur faisait du bien. Ils ont pu parler de leurs problèmes en musique, échanger entre eux,

avoir accès à du matériel auquel ils ne pensaient pas avoir accès un jour, mais surtout ils se sont sentis valorisés par le fait que des gens extérieurs viennent leur proposer une activité autour de choses qu'ils aiment et qui constituent en partie leur culture. Je parle là de la culture du groupe de jeunes que j'avais, 5 jeunes en moyenne entre 12 et 16 ans vivant dans le quartier du Stade.

Je dois avouer que j'aimerais beaucoup poursuivre ce genre d'actions car on a vraiment eu le sentiment d'être utile où en valorisant leur culture on a su les mettre en confiance et leur parler petit à petit de littérature, d'autres genres musicaux, d'autres moyens d'expression... On a senti qu'ils étaient curieux et soudainement ouverts à des choses qu'ils ne connaissent pas.

Ne faudrait-il pas d'abord valoriser les pratiques culturelles présentes sur les territoires pour permettre aux dites minorités d'avoir la capacité d'aller vers d'autres formes culturelles afin d'ouvrir leur potentiel créatif et surtout d'être capables d'échanger avec les autres pour enfin mieux comprendre leur propre culture ?

Cette expérience m'amène à vouloir répondre à une problématique tout au long de ce mémoire. Comment rendre la Culture plus démocratique ?

## **I. L'exemple chalonnais**

Pour mieux comprendre les mécanismes, les enjeux et les attentes des différents acteurs, j'ai choisi de faire un "état des lieux" d'un territoire que je connais bien, celui de Chalon-sur-Saône. Cet "état des lieux" se divisera en plusieurs parties.

### 1) Situation générale

#### *a) La situation géographique*

Chalon-sur-Saône est une ville située dans le département de Saône-et-Loire, en Bourgogne-Franche-Comté. Elle est idéalement placée par rapport aux réseaux de transports nationaux. En effet, elle est aux abords de l'autoroute A6 qui est une des autoroutes principales du réseau autoroutier français. Elle se situe également toute proche de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) qui permet de rejoindre Chalon-sur-Saône à Moulins, entre autre. Elle possède un autre atout, celui d'être reliée à la ligne TGV Paris - Marseille. En somme, cela permet à Chalon-sur-Saône d'être facilement connectée au reste du pays (exemple: à 1h45 de Paris et à 45 min de Lyon en TGV).

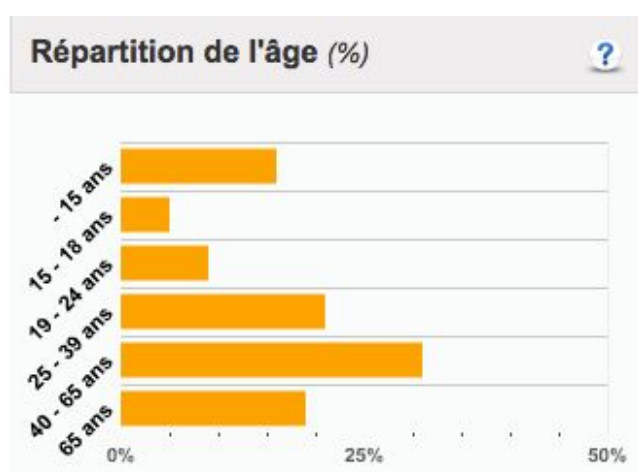
Chalon-sur-Saône est une ville importante au niveau départemental. Elle se trouve être la première ville du département en nombre d'habitants, elle en est aussi la sous-préfecture et abrite la Cour d'Assises. Au niveau régional, elle s'avère être la quatrième ville de Bourgogne-Franche-Comté après Dijon, Besançon et Belfort. Cela lui confère un rayonnement sur le territoire non négligeable. Il faut aussi rappeler que cette commune s'inscrit dans une intercommunalité, Le Grand Chalon, dont elle est le siège.

#### *b) La situation démographique*

Comme il est précisé plus haut Chalon-sur-Saône est la première ville du département en nombre d'habitants, c'est à dire 44 985 (en 2014). Elle fait partie du Grand Chalon qui comporte 53 communes, ce qui amène le nombre d'habitants à 134 568. Six de ces 53 communes sont limitrophes de Chalon-sur-Saône et forment ce qu'on pourrait appeler la première couronne.

La population de Chalon-sur-Saône et de la première couronne (formée par Saint-Marcel, Saint-Rémy, Champforgeuil, Crissey, Châtenoy-le-Royal et Lux) atteint 68 408 habitants (dont 34% habite dans les communes formant la première couronne). Ce qui représente 50,8% de la population du Grand Chalon.

L'autre point à préciser concernant la population est la répartition des individus en fonction de leur âges :

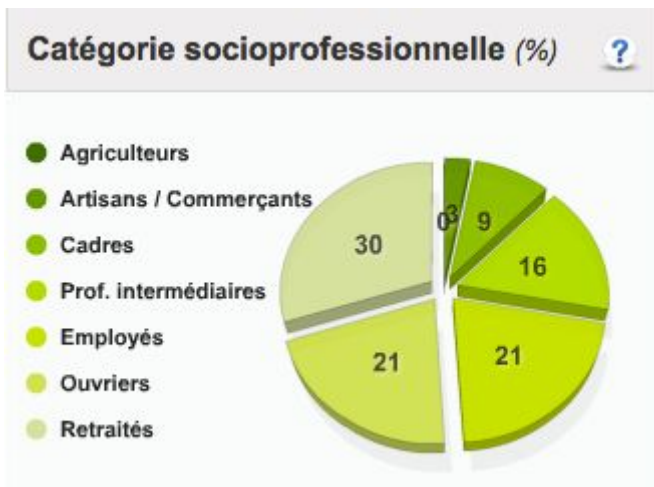


Ce qui correspond à une moyenne d'âge globale de 41 ans<sup>1</sup>.

Il est également intéressant de connaître les catégories socio-professionnelles de la population. Ces chiffres sont utilisés pour réaliser des études statistiques sur les comportements des publics.

---

<sup>1</sup> Source INSEE



2

### *c) La situation économique*

Chalon-sur-Saône est une ville assez dynamique pour la région car elle est le deuxième pôle économique de Bourgogne. La majeure partie des emplois se trouve être dans l'industrie et le commerce avec des entreprises telles qu'Areva, Nordéon (actuellement en train de fermer), Géant Casino, Carrefour, etc... On notera que depuis peu il y a un développement d'entreprises actives dans le secteur de la logistique comme, par exemple, Amazon et Rhénus. Ce qui explique les chiffres indiqués plus haut qui montrent que 42% de la population active de la ville soit répartie entre les ouvriers et les employés.

L'autre point intéressant à propos de la situation économique, est que toutes ces grandes entreprises ou du moins la plupart d'entre elles soient situées en périphérie de la ville dans quatre grandes zones d'activités. Deux sont situées près des deux accès à l'autoroute, la zone commerciale de Chalon Nord et la zone commerciale Chalon Sud. Puis les deux grandes autres zones sont, quand à elles, plus dirigées vers l'industrie ou la logistique. La première est située sur quelques communes limitrophes au nord (Saôneor) et l'autre à proximité de Lux (au Sud) qui est également une des communes formant ce que j'appelle la première couronne.

### *d) Le réseau de transport*

Le réseau de transport chalonnais est géré par la STAC qui a en charge d'exploiter le réseau "ZOOM". Ce réseau est assez complet, 7 lignes principales desservent les communes qui forment la

---

<sup>2</sup> Idem page 5

première couronne jusqu'à 21h30 environ avec un bus toutes les 10 ou 20 min. Quand au reste des communes, elles sont desservies de manière moins régulière avec un réseau de bus secondaires qui passent à raison de 2 ou 3 fois par jour. Malheureusement, ces bus ont surtout pour vocation de répondre aux besoins du transport scolaire, ils passent donc très tôt le matin et en début de soirée. Il y a donc un certain déséquilibre en terme de capacité de déplacement. Ce réseau reste malgré tout assez complet puisqu'il couvre l'ensemble de l'agglomération. Il faut noter qu'il y a également un service DECLIC qui permet d'offrir une possibilité de transport aux personnes handicapées sous condition qu'ils réservent un véhicule préalablement. Enfin, récemment le réseau de bus est devenu payant pour les étudiants, hors période scolaire ce qui n'était pas le cas avant, ce qui complique leur déplacement dans la ville lors des périodes de vacances.

## 2) La situation culturelle

### *a) Liste des équipements culturels*

Chalon-sur-Saône est une ville particulièrement bien équipée en ce qui concerne les équipements culturels. En effet, on peut y trouver un conservatoire à rayonnement régional qui a le mérite de dispenser des cours avec un large choix d'esthétiques en musique comme en danse. Il y a également des salles de concerts. L'*Espace des arts* diffuse principalement du théâtre et de la danse et le *Parc des expositions* (salle chalonnaise) sert de lieu de diffusion ou de lieu d'accueil pour divers événements. Il y a également la salle Marcel Sembat qui programme beaucoup de concerts ou de spectacles d'artistes populaires radio diffusés, provenant plutôt de cette partie de la culture que j'appellerai le "mainstream".

Il ne faut pas non plus oublier la salle de concert La Péniche, qui n'est absolument pas un bateau mais un lieu assez important dans le milieu culturel chalonnais. On peut y écouter un large panel de musiques actuelles, allant du rock à l'électro et plus rarement du hip-hop, tout ça dans une ambiance plutôt "underground". Elle propose également à des groupes en recherche de lieux de faire des résidences s'ils expriment l'envie de tester leurs projets ou de préparer une tournée.

L'autre lieu tout aussi important que récent (seulement 5 ou 6 ans) est le collectif La Méandre qui s'est établi dans un ancien chantier naval au nord de la ville. Les membres de ce collectif ont ainsi réaménager ces grands espaces qu'offraient ces anciens entrepôts. Permettant dès lors d'obtenir des espaces permettant la diffusion de plusieurs formes d'art telles que la photo, le théâtre de rue, les concerts, etc... Ce lieu offre également aux artistes de venir faire des résidences.



Chalon-sur-Saône est une ville d'histoire : elle abrite également deux musées. Le musée Nicéphore Niépce qui est un musée où l'on peut aller voir des expositions sur l'histoire de la photographie ou encore des expositions de photographie d'artistes. L'autre musée est le musée Denon situé juste à côté de la mairie qui est quand à lui un musée plus traditionnel, dans sa forme et dans son contenu (tableau, sculpture, archéologie...).

Cette ville met également l'accent sur le sport. Elle possède donc un stade de basket assez important, le Colisée, qui abrite le club de la ville qui évolue au plus haut niveau du championnat français. Elle possède également le stade Léo Lagrange qui est en réalité un important complexe sportif où l'on peut faire du tennis, de l'athlétisme mais aussi du rugby ou du football. Il y a également une base nautique pour pratiquer l'aviron, mais aussi une piscine municipale qui accueille parfois le championnat de France de natation ou d'autres compétitions importantes.

Cette liste d'équipements nous montre qu'au cours de l'histoire de la ville de nombreux investissements ont été faits. Ce qui sous-entend qu'il y avait une volonté politique de proposer aux habitants de la ville et plus largement de l'intercommunalité d'avoir accès à une pratique culturelle ou à un loisir.

Toutefois on peut se demander si la seule construction de structures est suffisante à la création d'une vie culturelle démocratique. N'y a-t-il pas d'autres facteurs pouvant entrer en ligne de compte? La gestion de ces lieux, le réseaux de transport, etc...? Pour répondre à ces interrogations j'ai décidé d'interroger des acteurs de la vie culturelle de la ville pour avoir une image concrète, et autant que possible, de la réalité du terrain.

#### *b) Retour sur les interviews<sup>3</sup>*

J'ai fait le choix d'interroger une élue régionale résidant à Chalon-sur-Saône et ayant donc connaissance de ce qui se passe dans la ville. J'ai également tenté d'interviewer le Maire de Chalon-sur-Saône ou son adjoint, sans succès. Puis, un professeur du conservatoire, un éducateur de maison de quartier, des membres du collectif de la Méandre, ainsi que des jeunes vivant sur le territoire ont répondu à mes questions. Tout ça venant compléter ma propre expérience, car j'ai moi-même grandi dans l'aire urbaine châlonnaise.

---

<sup>3</sup> Le questionnaire se trouve en annexe 1. Les interventions resteront anonymes sauf pour l'intervention de Bruno Alvergnat, directeur de laPéniche, que vous retrouverez en annexe 2 à titre d'exemple.

J'ai fait ces choix pour avoir une vision globale et à plusieurs niveaux, je m'explique : en classant les intervenants des plus près des populations à ceux qui en sont le plus éloignés. C'est pourquoi j'ai décidé de questionner des habitants car ce sont eux qui peuvent transmettre leurs impressions sur la vie culturelle ou l'offre culturelle et son accessibilité. Notamment un éducateur car il travaille pour la ville et fait de la médiation dans les quartiers les plus difficiles en proposant diverses activités ou projets. Un professeur de conservatoire qui lui, a pour mission la transmission de savoirs artistiques et fait partie d'une institution. Son point de vue apporte donc un angle d'attaque différent de celui de l'éducateur même si toutefois leurs missions respectives peuvent se rejoindre sur certains points. Un directeur de salle de concerts, car il participe à l'offre culturelle de la ville et est connecté aux autres lieux de diffusion. Il peut par la même occasion être un observateur de choix en ce qui concerne la diversité des publics. Les membres d'un collectif alternatif, car leur vision de l'offre culturelle est par essence différente de ce qui peut être exprimé par les autres acteurs. Et enfin des élus locaux car ils apportent une vision plus globale de la situation. Comparer leur discours à celui des acteurs de terrain n'est donc pas inintéressant.

Pour faire un retour et une analyse la plus claire possible je vais donc, dans un premier temps, revenir sur leur propos un par un puis mettre en avant les similitudes dans leurs discours et en tirer une conclusion générale sur la réalité de la vie culturelle chalonnaise.

Commençons donc par la base: un habitant d'un des quartiers sensibles de la ville, deux personnes de la classe moyenne résidant dans la périphérie de la ville et un jeune chalonnais vivant et travaillant à Chalon-sur-Saône. Tous s'accordent à dire que l'offre culturelle est assez importante dans la ville par de nombreux équipements. Toutefois, ils reprochent globalement le manque de dynamisme de la vie culturelle. Dès lors il est intéressant de savoir pourquoi ils font ce constat. Les réponses ont alors été multiples mais on peut malgré tout retenir quelques points principaux. Certains ne se sentaient pas concernés par certains lieux, ne connaissant pas leur programmation, et n'ayant qu'une vague idée du genre d'événements qui étaient proposés. Ajoutant à cela le manque de temps ou d'argent. Ce qu'il faut retenir ici c'est la manque d'informations, et d'implication dans la vie culturelle. L'autre point qui a retenu mon attention était que les personnes interviewées résidants en dehors de la ville exprimaient des reproches envers le réseau de transport. En effet, ils préféreraient mettre leurs enfants au foot dans le club local plutôt qu'au conservatoire car leurs enfants avaient la possibilité d'y aller plus facilement. Ne voyez pas ici un jugement qualitatif entre le conservatoire et le club de foot local mais plutôt l'expression d'un non-choix. Tous finalement décrivaient le festival *Chalon dans la rue* comme l'un des seuls événements auquel ils participaient. Il y a malgré tout une

vie culturelle active. On observe que ces lieux sont fréquentés par des publics au courant de la vie culturelle ou qui ont eux même une pratique culturelle et surtout la possibilité de se rendre dans ces lieux. L'autre partie des publics est celle qui ne se rend qu'aux grands événements.

Le point de vue des habitants est subjectif et incomplet (du fait d'un petit échantillon), mais il questionne les raisons de ce ressenti et l'aspect parfois inégalitaire de cette vie culturelle. On peut donc se demander quel discours tiennent les acteurs de cette vie culturelle?

L'éducateur a été l'illustration d'une volonté de faire avancer les choses. Chaque jour, il constate les difficultés scolaires ou socio-économiques des enfants et des jeunes qu'il encadre. D'après lui, beaucoup se sont repliés sur la vie du quartier avec les codes, les modes de vie, ou de pensée imposés par leurs amis ou parents. Ne voyez pas là un jugement mais plutôt l'explication de ce qui va suivre. D'après lui sa mission première est de permettre à ces jeunes de sortir du quartier par le biais d'activités sportive ou culturelle, mais aussi en les accueillant à la maison de quartier. Il a exprimé la difficulté de les impliquer. Comment aller vers ce qu'on ne connaît pas quand on se sent à part, voir rejeté ou en manque de confiance en soi? Il a expliqué son envie de construire des projets basés sur la danse et le hip hop. Il propose déjà quelques cours et atelier d'écriture mais dit sa difficulté d'aller plus loin et de mettre en place de vrais projets d'envergure sur le long terme. Il a évoqué les problèmes budgétaires, la difficulté de trouver des intervenant ayant les aptitudes et les motivations nécessaires à la réalisation de ces projets. L'autre point exposé est son impression d'isolement par rapport aux politiques de la ville, peut-être dû à un manque de communication ou des visions différentes de ce qui est à faire. Le sentiment que j'ai retenu est une certaine forme de frustration car il sentait bien que beaucoup de choses était à faire au vue du dynamisme associatif et des infrastructures de la ville. Sans pour autant réussir à faire ce qu'il voulait ou du moins avec beaucoup de difficultés.

Le professeur du conservatoire, lui aussi exprime sa satisfaction en terme d'équipements culturels. Il dit qu'il y a une offre qui peut correspondre aux attentes des différents publics de la ville. Malgré tout, il y a des quartiers exclus d'une manière ou d'une autre de la vie culturelle, voir des villages situés au sein de l'agglomération qui ont parfois difficilement accès aux événements culturels ou plus simplement à l'information. Il dira de Chalon que malgré l'offre, il y a un cercle, un circuit fermé. Les mêmes personnes viennent régulièrement dans les mêmes lieux, qu'on parle de concerts ou d'expositions. En ce qui concerne le conservatoire, il décrira ce lieu en disant que l'offre en terme d'enseignement est variée. Toutefois les produits de cet enseignement ne sont pas valorisés de manière égale. En effet ce conservatoire possède un auditorium ; toutefois les productions jazz ou

musiques actuelles ne sont d'après lui que trop peu représentées dans la programmation. On les redirigera plutôt vers l'Arrosoir (salle jazz) ou vers LaPéniche (salle de musiques actuelles), ce qui est problématique car finalement cela participe au cloisonnement des esthétiques. Malgré tout, il y a un lien entre le conservatoire et les lieux de diffusion de la ville. Cela rend donc possible la représentation des projets scolaires dans un contexte approprié à leur musique, dans de "vraies" conditions et un cadre professionnel. D'après lui, pour aller vers une culture plus démocratique il faudrait impliquer les gens: notamment grâce à la médiation, en demandant aux acteurs d'aller vers les publics moins concernés en sortant des murs des institutions et en permettant aux publics d'avoir accès à ces institutions. Il dit également que cela réclame une impulsion globale sur l'ensemble du territoire et un soutien aux associations, ces dernières étant souvent à l'initiative de beaucoup de projets. Il rappellera ainsi l'importance du rôle social de la culture. Sa vision est celle-ci : La culture doit permettre aux gens de se rencontrer, permettant la création d'un tissu social. Impliquer l'ensemble de la population dans la création culturelle permettrait la création d'une dynamique culturelle plus importante et liante sur le territoire.

Le directeur de salle de concerts : je l'ai questionné sur plusieurs points ; le premier étant son option sur l'offre culturelle chalonnaise. Ce à quoi il a répondu qu'il y avait une grande offre dûe aux nombreuses structures présentes sur le territoire, ainsi qu'à une vie associative dynamique. Rappelant donc que le ratio population/structures était élevé pour une commune de cette taille. Il émet toutefois une interrogation, je cite, " *même si cette offre est importante, il faut toujours se demander si elle concerne l'ensemble de la population ou qu'une partie.*". Il explique donc l'importance d'avoir une offre variée sur le territoire pour toucher un maximum de personnes, notamment en veillant à une bonne répartition des aides pour favoriser cette diversité. L'autre point portait sur la valorisation des pratiques culturelles : je lui ai demandé si toutes les esthétiques et/ou pratiques culturelles étaient toutes valorisées de manière égale. D'après lui il est évident qu'on ne peut pas trouver l'ensemble des pratiques culturelles dans l'offre car certaines n'ont qu'une demande très faible. En ce qui concerne la valorisation financière des pratiques, il ne voit rien de choquant à ce qu'il y ait des différences de financement entre un opéra et un spectacle solo d'art de rue par exemple. En effet, ces deux projets n'ont pas les mêmes besoins budgétaires, il y a donc une justification à la différence dans le soutien financier apporté par les subventions. Toutefois, il précise qu'il faut porter attention sur le fait que toutes les pratiques peuvent trouver un point d'appui ou une aide. Je cite, "*il faut toujours se demander si d'une manière ou d'une autre les expressions représentées sur notre territoire peuvent trouver un appui une aide. Je pense qu'il manque réellement de l'accompagnement concernant les nouvelles pratiques artistique en lien avec le numérique*". Le dernier point questionnait les enjeux,

les difficultés et les points sur lesquels nous devrions nous baser dans le cadre de la mise en place d'une politique culturelle sur le territoire. Sa réponse fut extrêmement intéressante d'après moi, c'est pourquoi je décide de seulement le citer : *“L'enjeu principal selon moi est de réussir à créer des dynamiques croisées entre l'ensemble des acteurs. Il va falloir réussir à décloisonner nos structures. Plus réfléchir en terme de territoire, en terme de pratique des populations qu'en terme d'esthétique. La difficulté principale pour le moment c'est la contraction des aides publiques qui a tendance à replier chaque structure sur elle-même (afin de s'en sortir), mais cela peut également devenir un atout si nous comprenons que c'est tous ensemble que nous pourrions trouver des solutions et (re)devenir pertinent pour l'ensemble des habitants de notre territoire.”*

L'élue à la région, son point de vue sur les mêmes questions précédemment posées au directeur de salle de concert, apporte une vision différente des choses. Elle affirme que l'offre sur le territoire chalonnais est élevée, listant les différentes structures présentes sur le territoire. Elle va même jusqu'à dire qu'on dit de Chalon-sur-Saône qu'elle est la ville où le nombre d'équipements proportionnellement au nombre d'habitants est le plus élevé. Toutefois elle a voulu porter mon attention sur le rôle des politiques dans l'accessibilité à la culture. Je la cite *“Seulement il ne suffit pas de créer des "temples" pour promouvoir et démocratiser la Culture. Il faut une véritable volonté politique et impulser des initiatives pour ouvrir ces temples au plus grand nombre.”* Elle a ensuite affirmé qu'il y avait deux cas de figure très tranchés en ce qui concerne les publics chalonnais. Elle parle alors d'"habitués" et de "déconnectés". Elle liste un nombre important de raisons potentielles qui pourraient expliquer cette situation : *“L'envie, les urgences sociales au détriment de l'épanouissement intellectuelle, le coût d'accès, le temps, la curiosité pas assez développée, la méconnaissance et l'autocensure et la programmation qui influe sur l'envie”*. Elle estime que la plupart des pratiques sont relativement bien valorisées. Elle remarque que les cultures urbaines le sont un peu moins. Néanmoins, elle dit : *“J'ai l'impression que deux mondes s'opposent, la Culture avec un grand C comme Classique et l'autre Culture moins élitiste et beaucoup plus ouverte sur le monde qui l'entoure.”* Elle mettra l'accent sur l'importance du tissu associatif. En ce qui concerne la politique de la ville elle parle de coupes drastiques dans le budget du musée Nièpce, ainsi que d'une baisse de 25% dans la participation au milieu associatif. C'est pourquoi elle finit l'échange en rappelant l'aspect fondamental de la Culture dans la création d'un tissu social fort, en permettant l'ouverture aux autres et en évitant le repli sur soi. *“Les enjeux sont là, il faut déployer et non asphyxier les actions culturelles si nous voulons faire de notre société, une société où il fait bon vivre, ensemble.”*

Tirons des conclusions de l'ensemble de ces interventions. Malgré la différence de leurs niveaux d'implications et de leurs points de vue, on peut globalement retenir quelques points

semblables. Ceux-ci semblent être les points essentiels pour une bonne compréhension de la réalité culturelle de cette ville.

Tous parlent de l'importance de l'équipement culturel présent sur le territoire et tous décrivent une offre culturelle importante. Tous semblent également d'accord sur le fait qu'il y a des exclus et des habitués, des gens concernés par cette vie culturelle et d'autres exclus malgré eux. Cela s'explique notamment par les problèmes de sensibilisation aux pratiques culturelles, les problèmes socio-économiques, la mésinformation, l'autocensure, le manque d'implication ou l'incapacité à avoir accès aux différents événements et équipements culturels. Tous ont également rappelé l'importance du tissu associatif et l'implication des différents acteurs dans la réalisation de projets. Le décloisonnement des pratiques et des esthétiques est un point qui semble fondamental à l'évolution de la vie culturelle. Tous rappellent aussi l'importance de la culture dans la création d'un tissu social fort. Tous parlent d'une impulsion globale nécessaire au changement. En somme, il est clair qu'il y a un vrai dynamisme de la part des acteurs culturels, des projets, une prise de conscience forte des différentes inégalités présentes sur le territoire. La plupart d'entre eux ont évoqué des solutions possibles, ou du moins une vision pour l'avenir, et ce qu'elle implique. Je remarquerais que malgré toute cette bonne volonté les inégalités perdurent. L'Etat et/ou les collectivités locales restent pourtant actifs dans le soutien des structures par le biais de subventions et d'investissements. Il semble pourtant que chacun de ces acteurs soient en quelque sorte isolés, c'est le ressenti que j'ai. Quelle est donc la solution à ces problématiques? Qui ou quoi peut être à l'origine de l'impulsion évoquée, qui permettrait, avec une vision globale du problème, de lier les efforts et les projets de tous?

## II- La particularité française : ruptures, continuités, débats et critiques

Après avoir fait le constat de la situation sur un terrain donné, il est important de retracer l'histoire des politiques culturelles à travers l'histoire du ministère de la Culture. Afin de mieux comprendre les différentes conceptions qui se sont succédées, ainsi que les mécanismes en jeu lors de la création de politiques culturelles, je vais dans un premier temps synthétiser, l'époque correspondant au ministère d'André Malraux<sup>4</sup> jusqu'à celui de Jack Lang<sup>5</sup>. Dans un second temps, je synthétiserais les politiques et visions des différents ministères jusqu'à aujourd'hui.

Ce travail est basé, principalement, sur les textes d'Augustin Girard et Philippe Poirier, auxquels je vous invite à vous référer.

### 1) Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang

Cette période va de 1959 à 1993. On peut repérer quatre phases durant lesquelles les bases de la politique culturelle française ont été mises en place.

#### *a) Quelques succinctes définitions<sup>6</sup>*

Avant toutes choses, il semble indispensable de définir ou rappeler le sens de certains mots ou concepts important dans ce qui va suivre.

Démocratisation culturelle : volonté politique de donner accès au plus grand nombre à une culture "légitime". Elle se traduit par une impulsion donnée du haut (l'État) vers le bas (le peuple).

---

<sup>4</sup> André Malraux né le 3 novembre 1901 et mort le 23 novembre 1976 est un écrivain, aventurier, homme politique et intellectuel français.

<sup>5</sup> Jack Lang, né le 2 septembre 1939, est un homme politique français.

<sup>6</sup> Ces définitions sont une reformulation, avec mes mots, de ces termes

Démocratie : est le régime politique dans lequel le pouvoir est détenu ou contrôlé par le peuple (principe de souveraineté), sans qu'il y ait de distinction dues à la naissance, la richesse, la compétence... (principe d'égalité).

Démocratie culturelle : concept visant à donner accès au plus grand nombre à la culture en basant les politiques culturelle sur les pratiques de la population. Contrairement à la démocratisation culturelle, on donne une impulsion qui part du peuple plutôt qu'en partant de l'État.

Éducation populaire : vise essentiellement l'amélioration du système social et l'épanouissement individuel et collectif, en dehors des structures traditionnelles (famille) et institutionnelles (enseignement).

Politiques culturelles : regroupent les actions gouvernementales, administratives et territoriales, orientées vers un enjeu culturel.

Médiation culturelle : la notion désigne, en sciences de l'information et de la communication, l'espace de relations entre le public et des expressions artistiques, des patrimoines, des connaissances.

Industrie culturelle : en économie, le concept d'industrie culturelle désigne l'ensemble des entreprises produisant selon des méthodes industrielles des biens dont l'essentiel de la valeur tient dans leur contenu symbolique : livre, musique, cinéma, télévision, radio, jeux vidéo, tourisme de masse.

#### *b) Le ministère d'André Malraux (1959 à 1969)*

Suite à la volonté du Général De Gaulle<sup>7</sup> de conserver André Malraux au sein de son gouvernement, la création d'un nouveau ministère de plein pouvoir est lancée. Cela marque une rupture importante avec ce qui existait jusqu'alors. On parlera d'une "double rupture"<sup>8</sup>.

La première rupture est conceptuelle. Malraux a la volonté de faire entrer la création contemporaine dans les affaires de l'État, de démocratiser la culture en créant un ministère

---

<sup>7</sup> Général de Gaulle né le 22 novembre 1890 à Lille et mort le 9 novembre 1970 est un militaire, résistant, homme d'État et écrivain français. Wikipédia

<sup>8</sup> Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang, Augustin Girard, p 27



véritablement autonome. Comment cela s'est-il traduit ? Dans un premier temps, Malraux a rédigé un décret visant à définir les missions du ministère récemment créé. 1959 - art.1 *“Le ministère chargé des Affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français; d'assurer la plus vaste audience à son patrimoine culturel; de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent.”* “Dès le départ, Malraux fixe trois finalités : démocratisation, diffusion et création”<sup>9</sup>.

Cette nouvelle conception nécessitait un bouleversement profond dans la gestion même de ce ministère. Ce qui nous amène à la seconde rupture. Malraux jugea indispensable de placer sa politique dans le cadre du Plan quinquennal de modernisation économique et social. Ce qui, d'après lui, était le seul moyen de mettre en place une politique culturelle véritable et durable. Cela marque une vraie rupture avec la IV<sup>e</sup> République durant laquelle il était difficile, voire impossible, d'assurer une continuité d'une année sur l'autre. Le ministère de la Culture<sup>10</sup> disposa d'un budget indépendant qui se vu augmenté au détriment de l'Éducation Nationale qui assurait jusque là la transmission de la culture. Cela permit de récupérer des crédits et des moyens humains. Ceci fut justifié par la volonté du ministère d'intégrer la création dans les actions de l'État.” Il y avait là une opposition passé/présent, connaissance/culture et universités/maison de la culture”<sup>11</sup>. Le rôle de du ministère de l'Éducation Nationale est de faire connaître les oeuvres du passé quant le rôle du ministère des Affaires culturelles est de rendre présente la culture vivante et les grandes oeuvres universelles. En ce sens, Gaëtan Picon<sup>12</sup> dira *“notre devoir, pour tout dire, est de mettre un terme à l'aliénation de l'individu par rapport à la culture du présent et du passé. Transformer en un bien commun un privilège, c'est le but des maisons de la culture”*<sup>13</sup>.

Plusieurs mesures importantes sont issues de cette nouvelle conception et organisation. Rappelons que cette nouvelle politique avait trois finalités : démocratisation, diffusion et création. Les mesures fondamentales ont été, pour la création, la mise en place d'une politique de création qui avait pour but de centrer les actions. *“Cela s'illustra par la création en 1961 d'un service de la création artistique, en 1965 la mise en place de conseillers régionaux à la création puis en 1967 par la création d'un centre national d'art contemporain”*<sup>14</sup>. La mise en place de la première politique musicale alla également dans ce sens en repensant les financements par la mise en place d'un *“plan*

---

<sup>9</sup> Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang, Augustin Girard, p 28

<sup>10</sup> Le ministère ayant changé plusieurs fois de nom par commodité je l'ai nommé ministère de la Culture

<sup>11</sup> La politique culturelle en débat, Philippe Poirrier, page 3

<sup>12</sup> Gaëtan Picon est un essayiste et critique d'art français. Il a été directeur du Mercure de France et, sous le ministère d'André Malraux, directeur général des Arts et Lettres. Source wikipédia

<sup>13</sup> Source Philippe Poirrier, *la politique culturelle en débat*, page 22

<sup>14</sup> Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang, Augustin Girard, p 28

décennal<sup>15</sup>. Il y eut une volonté de décentralisation pour servir l'ambition de démocratisation, les conseils généraux financent les associations parapubliques. La création de l'orchestre de Paris fut un fait marquant de cette politique. Afin de renforcer *“cette décentralisation, il y eut la création des trois premières directions régionales des affaires culturelles (DRAC) en 1969”*.<sup>16</sup>

Pour la diffusion, il y eut la création des maisons de la culture qui avaient un rôle charnière entre la création et la diffusion. Gaëtan Picon dira *“Comme les universités sont les lieux où se transmet l'image achevée des cultures passées, les maisons de la culture seront les lieux où l'image inachevée de la culture présente sera montrée à ceux qui participent d'elle, sans toujours le savoir, par ceux-là même qui la façonnent.”*<sup>17</sup>

Le but de l'ensemble de ces mesures était par le biais de la création d'assurer l'accès de chacun aux chefs d'oeuvres de l'art, tentant alors d'assurer la démocratisation.

N'oublions pas que l'autre mission de ce ministère est d'assurer la conservation et la protection du patrimoine. Pour ce faire, *“deux lois pluriannuelles”*<sup>18</sup> sont votées permettant de financer les actions au-delà des sommes allouées annuellement. *“La loi “secteurs sauvegardés””*<sup>19</sup> est également votée assurant alors un co-financement Etat/collectivités de la rénovation de l'habitat ancien.

Le bilan de ce ministère : on retiendra la création de nombreuses institutions, le début de la décentralisation et la mise en place d'une politique de démocratisation par le biais de la création qui donnent naissance à l'action culturelle. Toutefois cette vision n'a que progressivement trouvé sa place dans le monde culturel et a été relativement critiquée. *“Lors des Rencontres d'Avignon (1964-1970) menées par Jean Vilar<sup>20</sup>, on reprocha à la politique d'André Malraux de s'être éloignée de l'éducation populaire, la faiblesse de son ministère et la difficile collaboration avec les différents ministères. Le problème n'était pas seulement lié aux modalités de la démocratisation culturelle et aux agents mobilisés”*<sup>21</sup>. La vision de la démocratie et l'inscription de la démocratisation culturelle au sein du modèle républicain constitue également un point de discordance. *“La popularisation de la raison,*

---

<sup>15</sup> Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang, Augustin Girard, p 29

<sup>16</sup> Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang, Augustin Girard, p 30

<sup>17</sup> Source Augustin Girard, les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang : ruptures et continuités histoire d'une modernisation, page 29

<sup>18</sup> Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang, Augustin Girard, p 29

<sup>19</sup> Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang, Augustin Girard, p 29

<sup>20</sup> Jean Vilar est un comédien de théâtre et de cinéma, un metteur en scène et un directeur de théâtre français, né le 25 mars 1912 et mort le 28 Mai 1971. Créateur du Festival d'Avignon en 1947 qu'il dirige jusqu'à sa mort en 1971, et directeur du Théâtre national populaire (TNP) de 1951 à 1963. Sources Wikipédia

<sup>21</sup> La politique culturelle en débat, Phillipe Poirrier, page 4

*l'éthique de l'engagement et de la responsabilité restent beaucoup plus centrales pour les associations d'éducation populaire que pour Malraux, pour qui le moyen de démocratiser est de provoquer le contact direct avec l'œuvre d'art et de faire reculer le provincialisme culturel. Cela a créé un écart grandissant entre les associations d'éducation populaire*<sup>22</sup> et le ministère d'André Malraux.

*“Ces critiques se font d'autant plus sentir lors de Mai 1968. Cette période déstabilisa fortement le ministère. On peut même parler d'une rupture entre les créateurs et le ministère. S'en suivit une longue instabilité pour le ministère qui verra défiler dix ministres à sa tête entre 1970 et 1981. On peut malgré tout repérer deux phases dans cette période”*<sup>23</sup>.

*c) Le ministère de Jacques Duhamel*<sup>24</sup> (1971 - 1973)

Ce ministère naît des critiques faites au ministère de Malraux ainsi que de la rupture créateurs/ministère apparue durant le courant Mai 1968. Enrichi et soutenu par les visions du président Georges Pompidou<sup>25</sup>, qui ne manqua pas de rappeler l'importance d'une politique culturelle. Ainsi son premier ministre, Jacques Chaban-Delmas<sup>26</sup> avait la volonté de créer la “société nouvelle” avec la vision et les valeurs que cela peut traduire. Ajoutons à cela le rapport de la commission au Plan.<sup>27</sup>

*“La commission prit position contre une offre culturelle de style monarchique pour favoriser le développement d'une culture plus citoyenne. Cela fait écho aux événements de Mai 68 et marque un réel retour aux ambitions de l'éducation populaire”*<sup>28</sup>. Un extrait de ce rapport montre clairement cette nouvelle vision : *“La nécessité du développement tient aujourd'hui à la situation de l'individu menacé par un monde contraignant, le travail rationalisé et impersonnel, l'habitat grégaire. Le déferlement des informations, la sollicitation d'une consommation toujours accrue tendent à faire de lui un spectateur ou un objet manipulé par des forces qui lui échappent. Acquérir une culture est pour l'homme d'aujourd'hui le moyen de retrouver son autonomie, c'est-à-dire la capacité de juger ce*

---

<sup>22</sup> La politique culturelle en débat, Philippe Poirrier, page 3

<sup>23</sup> La politique culturelle en débat, Philippe Poirrier, page 4

<sup>24</sup> Jacques Duhamel, né le 24 septembre 1924 à Paris et mort à Paris le 8 juillet 1977, est un homme politique français. Sources Wikipédia

<sup>25</sup> Georges Pompidou, né le 5 juillet 1911 à Montboudif et mort le 2 avril 1974 à Paris, est un haut fonctionnaire et homme d'État français. Il est président de la République française du 20 juin 1969 au 2 avril 1974. Wikipédia

<sup>26</sup> Jacques Chaban-Delmas, né Jacques Delmas le 7 mars 1915 à Paris 13<sup>e</sup> et mort le 10 novembre 2000 à Paris 7<sup>e</sup>, est un homme d'État français de la IV<sup>e</sup> et de la V<sup>e</sup> République. Sources Wikipédia

<sup>27</sup> COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN, *Rapport général pour le VI<sup>e</sup> Plan*, Commissariat général du Plan, commission des affaires culturelles, Paris, La Documentation française, 1971.

<sup>28</sup> Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang, Augustin Girard, p 31

*monde qui l'entoure, d'exprimer sa relation avec les choses, en même temps que de communiquer avec autrui.* “<sup>29</sup>

*et “Ainsi la culture, moyen d'autonomie, devient aussi la condition de l'initiative retrouvée, de la relation avec l'autre; elle est inséparable d'une tentative pour maîtriser le destin individuel et collectif et pour épanouir en chacun ses capacités de créativité et de bonheur”*<sup>30</sup> .

On reprocha à la politique de Malraux d'avoir avant tout donné accès à une minorité de privilégiés. Ce qui est appuyé par les enquêtes sur les pratiques culturelles en montrant un piétinement de la mise en place d'une démocratisation réelle. Analyse confirmée par les résultats de l'étude de Pierre Bourdieu<sup>31</sup> qui met en avant la prégnance des *“disparités culturelles entre classes sociales et stigmatise les limites inhérentes à la politique de l'offre”*<sup>32</sup>. En réponse à ces constatations, ces nouvelles visions de la politique du ministère de Jacques Duhamel est construite autour d'un nouveau concept : *“le développement culturel”*. Cela traduit concrètement l'extension de la culture à tous, peu importe l'origine sociale, l'habitat ou le niveau d'instruction. Il y a donc là une véritable vision démocratique qui se développe avec pour mission la lutte contre les inégalités par le biais de la culture. Cela fait clairement écho à la vision du 1er ministre.

Comment est-ce que cela se traduit concrètement ? Il y a d'abord la volonté de moderniser la politique culturelle en favorisant la transversalité au sein du ministère et du gouvernement. La fin de la politique de l'offre artistique est donc sonnée au profit d'une action globale qui vise à insérer la culture dans le quotidien. Les objectifs sont de sensibiliser les enfants aux oeuvres d'art, d'aller au devant des publics adultes et de maîtriser les cadre de vie et la technique audiovisuelle. L'action globale se composa de plusieurs points, l'aspect interministériel ayant pour but d'impliquer plusieurs ministères dans la réalisation de la politique culturelle et *“d'accentuer la décentralisation pour concerner les communauté locales, les municipalités et les associations”*<sup>33</sup>. L'autre aspect important est l'aspect interdisciplinaire (transversalité) qui vise à impliquer toutes les formes d'arts en valorisant l'aspect expérimental plutôt qu'en suivant les normes établies. Il y a une volonté de mener une

---

<sup>29</sup> Source Augustin Girard, les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang : ruptures et continuités histoire d'une modernisation, page 30

<sup>30</sup> Source Augustin Girard, les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang : ruptures et continuités histoire d'une modernisation, page 31

<sup>31</sup> Pierre Bourdieu, né le 1<sup>er</sup> août 1930 à Denguin et mort le 23 janvier 2002 à Paris, est considéré comme l'un des sociologues les plus importants de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Sources Wikipédia

<sup>32</sup> La politique culturelle en débat, Philippe Poirrier, page 5

<sup>33</sup> Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang, Augustin Girard, p 31

politique plus incitative que directive. Sur ce point, Jacques Duhamel dira *“La culture ne se décrète pas par prescriptions administratives”*.<sup>34</sup>

Toujours selon Augustin Girard, une démarche contractuelle est alors lancée, caractérisée par : la signature d'une "charte culturelle" avec la télévision, un renforcement des compagnies dramatiques décentralisée, une mise en place de financements triennaux, une volonté de pousser les théâtres nationaux à sortir de leurs murs et d'un fond souple cofinancé par les différents ministères et les collectivités locales afin de soutenir l'innovation et l'expérimentation. Le second aspect important de cette politique culturelle est la démarche d'ouverture. En ce qui concerne le patrimoine, on choisit de protéger moins de monuments pour en assurer la protection plus longtemps *“Plutôt sauver pour cinquante ans mille monuments publics et privés, dit-il, que cinquante grands palais pour mille ans”*<sup>35</sup>. Il imposa également aux monuments de créer des animations pour que ces monuments ne soient pas seulement des témoignages uniques de l'histoire de l'art. La création plastique n'est pas mise de côté, la première exposition des jeunes créateurs est créée. Il est imposé de consacrer 1% du coût de construction de bâtiment scolaire ou universitaire à une oeuvre d'art qui sera destinée à s'y insérer. On retrouve une mesure similaire dans d'autre domaine telle que la musique et le cinéma.

La notion de “modestie de l'État” est une notion essentielle de cette politique. Elle implique d'associer les artistes, les professionnels de la culture et les intellectuels, *“en somme de compter plus sur les hommes que sur les institutions”*<sup>36</sup>.

On retiendra de cette période la construction d'une politique démocratique et libérale en rupture avec le ministère de Duhamel. Toutefois, malgré l'aspect novateur de cette politique culturelle, l'échec du 1er ministre dans la mise en place de sa *“nouvelle société”* affecte l'évolution lancée par Duhamel. C'est pourquoi dès 1973, le mandat de Maurice Druon<sup>37</sup> marque un retour à l'ordre voulu par l'Élysée. À la suite du décès de Georges Pompidou, Valéry Giscard-D'Estaing<sup>38</sup> fut élu Président.

---

<sup>34</sup> Source Augustin Girard, “les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang : ruptures et continuités histoire d'une modernisation”, page 31

<sup>35</sup> Jacques Duhamel, source Augustin Girard, “les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang : ruptures et continuités histoire d'une modernisation”, page 32

<sup>36</sup> Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang, Augustin Girard, p 31

<sup>37</sup> Maurice Druon, né le 23 avril 1918 à Paris et mort le 14 avril 2009, est un écrivain et homme politique français. Maurice Druon s'engage dans la Résistance et rejoint Londres en janvier 1943. Sources Wikipédia

<sup>38</sup> Valéry Giscard d'Estaing., né le 2 février 1926 à Coblence, est un homme d'État français. Il est président de la République française du 27 mai 1974 au 21 mai 1981. Sources Wikipédia

d) *Six ministres de la continuité 1973-1981*

Cette période est marquée par la vision du rôle de l'État par l'implication du gouvernement giscardien dans les politiques culturelles. Cela sera marqué par un désengagement financier de l'État dans une logique libérale, un affaiblissement des budgets et des administrations. En somme, la priorité est mise sur le patrimoine, "la politique culturelle n'est pas une priorité gouvernementale"<sup>39</sup>. On parlera alors d'une double continuité Malraux- Duhamel. Le seul moment vraiment marquant de cette période fut le passage au ministère de la Culture de Michel Guy, cette période fut nommé le "printemps culturel" par les professionnels de la culture. Michel Guy apporta son soutien aux jeunes créateurs, créa le musée du cinéma, signa des chartes culturelles c'est-à-dire des alliances de développement entre l'État et les régions. Il multiplia par deux les avances sur recettes. Cela, au vu de la faiblesse du budget de l'époque, ne fut pas sans conséquence.

<sup>40</sup>*C'est à cette période qu'au sein même de l'administration centrale, il y eut un intérêt grandissant pour le parti socialiste qui accorda bien plus d'importance aux questions culturelles. En 1978, Augustin Girard suscite la polémique lorsqu'il reconnaît que la démocratisation culturelle est sans doute davantage en train de passer par les industries culturelles que par l'action de l'État. En 1980, le bilan dressé par le poète de la Résistance Pierre Emmanuel<sup>41</sup>, dénonce "une absence de volonté politique et un ministère qui peine à afficher le sens de son action"*.<sup>42</sup>

e) *Les ministères Jack Lang 1981-1986 et 1988-1993*

Le président Mitterrand (1981-1995) ayant la volonté de mettre en place une politique culturelle forte confia les rênes du ministère à Jack Lang. Le changement ne se fit pas attendre et une véritable rupture avec les précédentes politiques jugées trop conservatrices s'engagea. Jack Lang modifia le décret rédigé en 1959 par Malraux, pour la première fois, et rédigea le décret du 10 Mai 1982 :

*"Le ministère de la culture a pour mission : de permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exercer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix ; de préserver le patrimoine culturel national, régional, ou des divers groupes sociaux*

---

<sup>39</sup> La politique culturelle en débat, Philippe Poirrier, page 6

<sup>40</sup> Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang, Augustin Girard, p 32

<sup>41</sup> Noël Mathieu, plus connu sous le pseudonyme Pierre Emmanuel, né le 3 mai 1916 à Gan, mort le 22 septembre 1984 à Paris, est un poète français. Wikipédia

<sup>42</sup> Philippe Poirrier, *la politique culturelle en débat*, page 25

*pour le profit commun de la collectivité tout entière; de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit et de leur donner la plus vaste audience ; de contribuer au rayonnement de la culture et de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde”.*<sup>43</sup>

*Cette période est une période marquante de l'histoire du ministère. Avec le soutien du Président, le ministère a vu son budget multiplié par deux pour l'exercice 1982. Le doublement de ce budget qui ne représentait auparavant que 0,5% du budget de l'État a suffi pour la mise en place en vraie grandeur des idées lancées par ses prédécesseurs. Comment cela s'exprime ? Dans un premier temps il y a eu une vraie volonté de rattrapper les retards du ministère et de renforcer sa capacité d'implication. Les moyens financiers sont multipliés par deux, cinq ou dix selon les disciplines artistiques. Le but était de répondre aux besoins des artistes et professionnels de la culture.*<sup>44</sup>

La continuité dans la multiplication. Les centres culturels qui n'étaient qu'au nombre de 3 deviendront rapidement 14, un milliard de francs dépensés chaque année pour le patrimoine ce qui augmentera jusqu'à atteindre deux milliards à la fin de cette période. Les crédits et les personnels de recherche doublent, de même que les moyens des théâtres nationaux et de la décentralisation dramatique. Les compagnies théâtrales subventionnées passeront de 200 à 600. La danse sort de la marge où elle végétait : treize compagnies permanentes prennent racine. Cette augmentation des moyens permet à l'offre d'atteindre un niveau suffisant, c'est-à-dire qu'on a pu valoriser les jeunes talents jusqu'à ce qu'il n'y en est plus. On dira même que les dernières subventions étaient des paris sur l'avenir. L'augmentation des moyens permet également la modernisation des musées ; cela se traduit en chiffre par : 1200 musées aidés dont 300 en rénovation et la création de 22 fonds régionaux d'acquisition des musées (un par région) créés dans le cadre d'un partenariat Etat/région. Le même phénomène eut lieu pour l'art contemporain avec la création de 22 fonds régionaux d'art contemporain.

Cette augmentation des ressources permis l'accélération de la décentralisation. La modernisation de l'administration du ministère, l'a amenée à se déplacer vers les provinces. Cela permis de mieux gérer la décentralisation, les lois Defferre<sup>45</sup> (1982-1983) furent votées afin de mieux encadrer cette décentralisation. On multiplia les effectifs des DRAC par dix en dix ans, ce qui combiné aux lois Defferre augmenta leur capacité d'intervention. On élaborer 1000 conventions avec les collectivités locales en dix ans, touchant alors 500 communes de toutes tailles.

---

<sup>43</sup> Article 1 du décret du 10 Mai 1982

<sup>44</sup> Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang, Augustin Girard, p 33

<sup>45</sup> Ces lois concernent entre autres les droits et libertés des communes, départements et régions. LOI 82-213 du 02 Mars 1982

L'autre fait marquant du ministère Lang touche la formation. Il n'y a pas seulement eu une volonté de déplacer vers les provinces les institutions prenant les décisions mais aussi d'améliorer la capacité de gestion des personnels présent sur le terrain. On créa des agences pour la gestion des équipements culturels, ainsi que cinquante filières universitaires pour permettre une meilleure formation. En douze ans, huit mille postes de danseurs, d'acteurs, d'archéologues, d'ethnologues, mais aussi de techniciens, d'administrateurs d'institution, et d'ingénieurs de projet sont créés. Il y a là une véritable décentralisation dans le sens où la volonté de rendre les acteurs de terrain autonomes est présente. La loi "Lang" de 1985 va dans ce sens, en permettant aux équipes de créations d'avoir des revenus plus importants et plus réguliers, environ deux milliards de francs chaque année.

L'éducation artistique en milieu scolaire prend également une autre dimension. Une augmentation conséquente des crédits permet la véritable réalisation de cette entrée de la culture en milieu scolaire. Cela s'illustre par exemple par la création dans les lycées de plus de cent « sections de spécialités » préparant des baccalauréats à option artistique ; 700 « classes culturelles » ont lieu chaque année à tous les niveaux; une opération « collège au cinéma » implique 120 000 élèves et 15 000 professeurs vont sensibiliser les jeunes à l'art cinématographique. On peut dire de cet effort qu'il reste malgré tout partiel dans le domaine scolaire et universitaire. Toutefois un véritable cap a été franchi, souvent avec le concours des collectivités locales, qui est à porter au crédit du ministère Lang.

L'un des aspects fondamentaux de cette période est l'élargissement du champ culturel de l'action. En rupture avec ce qui a été fait jusqu'à présent, le champ d'action prendra désormais en compte des pratiques considérées comme mineures auparavant, telles que le rock, la chanson et le jazz. Ce qui se traduit de manière concrète par la construction de Zénith<sup>46</sup>, la création de la *fête de la musique*<sup>47</sup>, la construction puis le financement de locaux de répétition... On parlera plutôt de démocratie culturelle.

L'ouverture sur le monde, un autre aspect de la modernisation. *“Une autre forme de la modernisation est l'ouverture sur l'étranger. De grands artistes étrangers sont systématiquement accueillis à Paris, y compris pour y diriger des institutions : Odéon, Orchestre de Paris, Opéra de Paris. Il ne s'agit plus seulement de faire rayonner la culture nationale à l'étranger comme le tentent les ministères des Affaires étrangères de tous les pays, mais d'accueillir avec éclat et efficacité toutes les cultures du monde, à Paris et en province. Les crédits de « l'action internationale » sont*

---

<sup>46</sup> Zénith , salle de concerts à forte jauge

<sup>47</sup> Première édition 21 juin 1982 source Wikipédia



*également multipliés par cent par rapport à un début très faible. « Une Maison des cultures du monde » est créée. La musique et le cinéma africains sont professionnalisés et internationalisés à partir de Paris. Un fonds audiovisuel international est créé, qui s'étend jusqu'en Russie. Cette conception moderne de l'action internationale a perduré et a même eu tendance à s'amplifier. »*<sup>48</sup>

Le ministère Lang vit également une nouvelle manière de penser les liens entre l'économie et la culture. On parlera d'une insertion de l'action culturelle de l'État dans la modernisation économique. Plusieurs aspects peuvent décrire cette période.

L'intérêt de l'État pour les industries culturelles est grandissant. Non pas pour les subventionner mais plutôt pour initier des montages financiers complexes dans l'économie de marché. Montages proposés par le nouvel Institut du financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC), incluant le partage des risques de la création, ou les nouvelles sociétés de financement du cinéma et de l'audiovisuel (SOFICA), pour drainer des capitaux dans des abris fiscaux. Alors l'État reconnu que certaines entreprises privées remplissaient des fonctions d'intérêt public, et cette conception a permis à une centaine d'entre elles d'éviter la banqueroute : mille salles de cinéma ont ainsi pu être aidées ; les AGEIC ont accompagné trois cents entreprises culturelles dans leur modernisation.

*«Un deuxième aspect du rapprochement culture-économie est la diversification des mécanismes financiers d'intervention de l'État et la transformation des statuts de certaines institutions. La « Réunion des musées nationaux », par exemple, qui traite des produits dérivés des musées, réalise un chiffre d'affaires de 700 millions de francs, sous statut privé, avec conseil d'administration, comité d'entreprise, « projet d'entreprise », et réalise des bénéfices. Le Centre national des lettres, qui suit les rapports entre l'État et l'édition, est géré par les éditeurs eux-mêmes, groupés en commissions selon les domaines; il répartit des fonds prélevés sur une taxe à la consommation (la reprographie), et non sur le budget. Le Centre national de la cinématographie (CNC) est géré lui aussi de façon paritaire avec les professionnels grâce à une taxe additionnelle sur les billets d'entrée réintroduite dans les budgets des professions cinématographique . »*<sup>49</sup>

Ces mesures imposent une augmentation de la qualité de la formation des administrations, dû à la complexification de la gestion. Cette modernisation est unique au monde à l'époque. Elle permet plus d'indépendance des différentes structures, comme celles citées précédemment et de générer des

---

<sup>48</sup> Extrait source: Augustin Girard, "les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang: Ruptures et continuités, l'histoire d'une modernisation". page 36

<sup>49</sup> Extrait source: Augustin Girard, "les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang: Ruptures et continuités, l'histoire d'une modernisation"

bénéfiques qui sont réinjectés au budget, ce qui permet d'augmenter leur capacité d'investissement dans la réalisation de projet par exemple.

Le troisième aspect est l'encouragement au mécénat, c'est alors que de grandes et moyennes entreprises s'engagent, pour des questions d'image, dans l'action culturelle. *“Bien sûr, le mécénat ne remplacera jamais une politique culturelle, parce que ses interventions sont par nature limitées dans le temps, et n'ont pas le caractère permanent d'une politique publique, mais c'est un mouvement qui crée de la légitimité pour l'action culturelle, et c'est un état d'esprit contagieux lorsque la crise n'est pas trop sévère. C'est une forme de décentralisation de la décision culturelle, dans la mesure où elle multiplie le nombre des instances de jugement et de choix, où elle apporte un facteur de pluralisme dans la création et la diffusion, et où elle contribue à inscrire dans la conscience collective l'idée que le soutien à la vie culturelle n'est pas seulement l'affaire des pouvoirs publics, mais celle de tous et de chacun. Il faut enfin mentionner, aussi bien au niveau de l'État qu'à celui des collectivités territoriales, l'introduction de l'utilité de la communication, de la circulation de l'information, à l'intérieur de l'administration et des institutions comme en direction du grand public. La politique de communication n'est pas une mode, superficielle et superflue: elle crée de la motivation chez les personnels, la dynamisation des gestionnaires, et elle est le meilleur moyen de créer une image cohérente de la culture dont la visibilité rejaillit sur le monde politique. Ainsi, le rapprochement culture-économie est une rupture importante par rapport au passé des institutions culturelles publiques, car résolument adapté au monde contemporain, il améliore la condition des professionnels de la culture, les réinsère dans la réalité et les sort en partie de la marge où ils étaient confinés; ce rapprochement est irréversible, et dès lors, on peut dire qu'il constitue une rupture féconde.”*<sup>50</sup> Cet extrait montre clairement l'évolution fondamentale dans l'histoire des politiques culturelles françaises. L'importance des communications, rappelée plus haut se traduira également par un lien grandissant avec l'audiovisuel, ce qui fait écho à la politique culturelle de Duhamel. Toutefois on ne peut pas renier le fait que de part bien des aspects la période de Jack Lang est victime de dérives dans le combat de l'action culturelle, ou la médiation. Mais également du développement, bien malgré lui, d'une anti-culture audiovisuelle dû au développement de raisonnements purement commerciaux.

1959 - 1993 fut une période fondatrice, initiatrice de la notion même de la logique de politiques culturelles en France. Elle a vu naître la plupart des institutions existantes aujourd'hui voir même les conceptions sur lesquelles se basent les raisonnements actuels. Toutefois les fortes critiques subis par le ministère de Lang, ont mis fin à cette période d'innovation pour nous faire entrer, d'après moi, dans une phase qui commence dès 1993 et qui continue encore de s'écrire.

---

<sup>50</sup> idem

En effet, le ministère Lang a été fortement critiqué par une partie des intellectuels pour avoir été responsable d'un relativisme culturel, en étendant son champ d'action culturelle aux pratiques mineures (qui ne représentaient que 2 à 3% du budget du ministère), causant alors une baisse de l'exigence culturelle. On l'a également accusé d'avoir été responsable du développement d'une culture de masse considérée comme dangereuse, par le biais des émissions de télévisions étrangères. Ce qui fait directement écho à l'impact grandissant de la mondialisation<sup>51</sup> et le risque de lissage culturel que cela peut amener. Ces notions sont très importantes pour mieux comprendre la suite de l'histoire du ministère.

## 2) Les politiques culturelles de 1993 à 2007

### *a) La protection de "l'exception culturelle"*

1993 marque une véritable rupture avec Jack Lang notamment par un retour au décret rédigé par Malraux en 1959. On notera aussi que les politiques culturelles sont faites autour de la protection du modèle culturel français. Suite à la forte mondialisation, à la signature du traité de Maastricht<sup>52</sup>, la place de la France dans le monde change: la diffusion massive d'émissions étrangères, notamment de films. La survie du cinéma et de l'audiovisuel européen est la question centrale de cette période. Jacques Toubon<sup>53</sup> parlera plus largement "d'un mode de vie sous influence". Le référentiel de démocratisation culturelle est effacé petit à petit. Ce débat eut lieu lors du cycle de l'Uruguay round<sup>54</sup> du GATT<sup>55</sup>.

---

<sup>51</sup> Le terme de mondialisation (l'anglicisme globalisation est parfois aussi employé) désigne le processus d'intégration des marchés et de rapprochement des hommes qui résulte notamment de la libération des échanges, du développement des moyens de transport de personnes et de marchandises, et des retombées des technologies de la communication et de l'information à l'échelle planétaire. Elle se manifeste par, outre l'interdépendance croissante des économies (mondialisation économique) et l'intensification de la concurrence, l'expansion des échanges et des interactions humaines.

<sup>52</sup> Le traité sur l'Union européenne (TUE), aussi appelé traité de Maastricht, est un des traités constitutifs de l'Union européenne, l'autre étant le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

<sup>53</sup> Jacques Toubon est un homme politique français, né le 29 juin 1941 à Nice. Il a notamment été député de Paris, maire du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris de 1983 à 2001, ministre de 1993 à 1997 et député européen de 2004 à 2009. Source Wikipédia

<sup>54</sup> Le cycle d'Uruguay, plus connu sous le terme d'Uruguay Round, est le dernier et le plus important des cycles de négociations internationales ayant eu lieu dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (AGETAC), entre 1986 et 1994.

<sup>55</sup> General Agreement on Tariffs and Trade) : L'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce signé en 1947 a pour objectif le développement du libre échange.

Toutefois Jacques Toubon<sup>56</sup> affirme que l'aspect social des politiques culturelles peut être réactivé, c'est pourquoi le 16 Avril 1993 un nouveau décret plus proche de la pensée malrucienne est rédigé *“rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, [d']assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et [de] favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit”*<sup>57</sup>. Ce retour “en arrière” fut toutefois critiqué. Depuis Lang et les douze années d'existence de son ministère, le champ d'action, les mécanismes de fonctionnements, les différents investissements avaient conduit à un changement du paysage culturel français. Rendant difficile la définition d'un corpus représentatif des “œuvres capitales de l'humanité”. Il faut ajouter à cela la remise en question par les élites de la notion de “culture légitime”.

#### *b) La “refondation”*

En 1995, on assiste au retour d'une action politique visant à réduire la “fracture sociale”. Le ministre de l'époque Philippe Daoust-Blazy affirma devant le Sénat le 27 Novembre 1995, que *“la politique culturelle doit participer pleinement à la recréation du pacte républicain, ouvrir à chacun la voie de l'épanouissement individuel et de la solidarité. Parce que le ministère de la culture est un peu le ministère des expériences, je veux que nous fassions la preuve, à notre manière, de notre capacité à endiguer ce que j'appellerai l'exclusion culturelle”*. Dès lors une réflexion autour des pratiques culturelles est lancée par les ministres, basé sur l'*exception culturelle* de Jacques Rigaud<sup>58</sup>, donnant lieu à un rapport dans lequel on rappela la légitimité du modèle français de service public de l'action culturelle. Dans un même temps le rapport Rigaud affirma la légitimité de l'existence d'une politique culturelle : *“Si légitime que soit en effet l'intervention des pouvoirs publics pour protéger et soutenir l'activité des professions et métiers de la culture, et compréhensible la pression qu'exercent les intéressés pour obtenir que les concours publics dont ils bénéficient soient au minimum préservés, on ne saurait s'en tenir à ce genre de considérations pour justifier une politique culturelle. Moins que jamais, celle-ci ne peut se réduire à une défense des acquis culturels et à une protection, d'ailleurs nécessaire, des intérêts des professions. Elle doit tendre à donner à chacun la possibilité d'accéder à la plénitude de son état de citoyen. Par l'éducation et par la culture, tout individu doit être mis en*

---

<sup>56</sup> Jacques Toubon est un homme politique français, né le 29 juin 1941 à Nice. Il a notamment été député de Paris, maire du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris de 1983 à 2001, ministre de 1993 à 1997 et député européen de 2004 à 2009

<sup>57</sup> Décret 16 avril 1993 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la francophonie, extrait de l'article 1<sup>er</sup>

<sup>58</sup> Jacques Rigaud est un haut fonctionnaire et administrateur français. Ancien directeur de cabinet du ministre des affaires culturelles, il a été PDG du pôle radio RTL en France pendant 20 ans

*possession des clés qui lui permettent de comprendre le monde et d'agir sur lui. [...] Le fondement de la politique publique en faveur de la culture est donc politique, au sens le plus élevé du terme. Le but de la politique culturelle est d'accomplir la République, c'est à dire de donner à chacun, par un accès réellement égal aux œuvres de l'esprit, la possibilité de se former une conscience citoyenne dans sa plénitude*"<sup>59</sup>. Cette logique de "refondation" rappelle aisément l'époque Duhamel. On reconstitua alors les moyens du ministère malgré la méfiance du ministère des finances par rapport aux dépenses culturelles. Plusieurs propositions sont faites pour réorganiser l'administration centrale du ministère. La place de l'éducation artistique en milieu scolaire devient une "cause nationale", réclamant alors la mise en place d'une politique gouvernementale globale (interministérielle). L'importance d'une mise en place d'une politique cohérente en ce qui concerne les "industries culturelles". On parlera même de priorité. En effet, c'est sur ce point précis que beaucoup de reproche ont été fait au ministère Lang. L'importance de l'audiovisuel, qui est l'une des industries culturelles, a été plusieurs fois rappelée par le passé. L'audiovisuel est un moyen de diffusion de la culture très important. Les lois et partenariats mise en place doivent donc être cohérents avec la logique de la politique culturelle ministérielle, au risque de la mettre en péril. En 1997, la dissolution de l'assemblée nationale par le président de la république mettra fin à cette phase de "refondation". Ce qui démontre une fois de plus l'importance des événements et de l'implication voir de la vision de l'ensemble du gouvernement dans le succès et la pérennité des politiques culturelles.

A la suite de cette dissolution, Catherine Trautmann prend ses fonctions en tant que ministre de la culture. Elle s'inscrit dans la continuité du travail de refondation engagé par son prédécesseur. Il y a une vraie volonté d'assurer la défense de la diversité culturelle, de garantir la liberté de la création. On observe que le nouveau référentiel est alors la défense de la diversité culturelle, ce référentiel guidera l'intervention publique.

Suite à cette période Catherine Tasca<sup>60</sup>(2000-2002) prit ses fonctions au ministère. Elle présenta dès le mois de mai ses principales orientations: promouvoir la diversité culturelle, assurer l'égalité d'accès à la culture et renouveler la décentralisation culturelle. Très rapidement elle engagea des négociations aux niveau international afin de garantir à la France et à l'union européenne la capacité de préserver sa particularité culturelle. Le Président de l'époque Jacques Chirac soutient cette initiative lors d'un discours à l'UNESCO, il rappellera: "*La réponse à la mondialisation-laminoir des*

---

<sup>59</sup> Philippe Poirrier, « La politique culturelle en débat. Introduction » dans Philippe Poirrier (Ed.) *La politique culturelle en débat, anthologie 1955-2012*, Paris, La Documentation française, 2012, p. 19-40. citation p.11

<sup>60</sup> Catherine Tasca, née le 13 décembre 1941 à Lyon, est une femme politique française, sénatrice des Yvelines depuis 2004. Ancienne ministre de la Culture, elle est la 1<sup>re</sup> vice-présidente du Sénat depuis le renouvellement d'octobre 2008. Source Wikipédia

cultures, c'est la diversité culturelle. Une diversité fondée sur la conviction que chaque peuple a un message singulier à délivrer au monde, que chaque peuple peut enrichir l'humanité en apportant sa part de beauté et sa part de vérité"<sup>61</sup>. Cette notion de diversité est parfois mal accueillie par certains industriels de la culture tel que Jean-Marie Messier qui dit de l'exception française "qu'elle est morte"<sup>62</sup>. Ces propos sont très vite critiqués par certains professionnels de la culture qui voit dans ces termes une remise en question du modèle français et du financement du cinéma. Le Président comme le monde de la culture lutteront contre cette vision-là en rappelant à de multiples reprises leur position sur la défense de la diversité culturelle. Ce qui légitimera les politiques culturelles de l'époque.

Suite à son élection en 2002, Jacques Chirac continua de défendre le principe de diversité culturelle à l'international en tentant, avec succès, d'ériger la diversité culturelle au rang de droit international. Il argumenta en rappelant la nécessité d'une intervention publique dans la défense de la diversité culturelle pour empêcher la culture de tomber dans les mains des logiques de marché ce qui ferait de la culture un simple produit: "On le voit bien, dans la grande incertitude où chacun se trouve plongé, à l'heure où s'estompent les frontières traditionnelles, où certains craignent, avec raison, que les lois du marché se substituent à celles des États, où les citoyens ne se sentent plus totalement maîtres de l'ordre du jour, la volonté d'affirmer son identité revient en force à travers le monde. Comme un réflexe de survie, car chacun sent que l'extinction de traditions, de langues, de connaissances, de cultures sont autant de chances gâchées, de portes qui se ferment et que nous ne pourrions plus ouvrir. Soyons donc vigilants : l'uniformisation, en ce qu'elle a de réducteur et d'impérieux à la fois, alimente, par réaction, le repli identitaire et aussi le fanatisme. L'affirmation de la diversité est au contraire l'une des clés pour répondre aux hantises contemporaines. Voilà pourquoi tout ne peut pas être une marchandise ! Voilà pourquoi tout ne peut pas être livré à la loi du marché ! L'Homme, qui ne saurait être réduit à son seul rôle dans le processus de production, mais qui est l'horizon de tout projet. Le vivant, qui est le patrimoine indivis de l'humanité, qui préexiste à toute recherche et que nul ne peut s'approprier. Et la culture, la création, respiration de l'âme qui ne peut s'épanouir que dans la multiplicité et la rencontre des différences "<sup>63</sup>. Malgré tout suite à la campagne de 2002, les institutions culturelles sont accusées, par leurs politiques élitistes, de creuser le fossé culturel entre les élites et le "peuple".

---

<sup>61</sup> Extrait de l'allocution de Jacques Chirac lors de la 31ème conférence de l'UNESCO à Paris le 15 octobre 2001

<sup>62</sup> [http://www.liberation.fr/evenement/2001/12/18/l-exception-culturelle-francaise-est-morte\\_387597](http://www.liberation.fr/evenement/2001/12/18/l-exception-culturelle-francaise-est-morte_387597)

<sup>63</sup> Extrait d'une allocution prononcée par M. Jacques CHIRAC, Président de la République, lors de la réception en l'honneur du Haut conseil de la Francophonie, le 12 février 2002 ([http://www.jacqueschirac-asso.fr/archives-elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/discours\\_et\\_declarations/2002/fevrier/fi002132.html](http://www.jacqueschirac-asso.fr/archives-elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/discours_et_declarations/2002/fevrier/fi002132.html))

Toutefois, même si Jean Jacques Aillagon<sup>64</sup>, ministre de la culture sous Jean Pierre Raffarin, assure une certaine continuité pour maintenir l'exception culturelle, on note une baisse du budget du ministère. Dans une logique libérale l'État favorise petit à petit le mécénat privé dans le financement culturel et accentue l'autonomie des institutions culturelles. Ce qui s'inscrit de manière plus générale dans un processus de réforme de l'État qui petit à petit se concentre sur les fonctions régaliennes. Dans cette même logique on observe un retour du débat autour de l'intermittence. Ce régime chômage particulier est remis en question ; il y a eu une vive réaction du milieu professionnel, ces derniers estiment que ce régime particulier permet la réalisation d'une grande partie de l'offre culturelle dans le sens où il laisse aux artistes et autres techniciens le pouvoir d'exercer leur métier malgré l'aspect précaire de ce dernier. Il est important que malgré le débat mené sur la scène internationale pour défendre la diversité culturelle, le ministère accepte des logiques clairement néo-libérales.

Le combat sur la scène internationale est l'axe central des politiques menées depuis le milieu des années 90 ; l'aspect démocratique comme l'intégration des politiques culturelles dans le modèle républicain est passé au second plan. Le principal problème est le maintien même de l'existence d'une intervention publique dans la culture. Une réelle rupture et un certain désenchantement gagnent petit à petit les différents acteurs de la vie culturelle, le fossé entre les élites et les classes sociales plus inférieures se creuse en ce qui concerne l'accès à la culture. On notera également un renforcement du pouvoir des industries culturelles qui font pression sur les états en tentant d'imposer leur point de vue. Cette période marque le début d'une forte remise en question de l'efficacité des politiques culturelles ainsi que leurs finalités. Le désenchantement grandissant nous interroge sur les réactions des acteurs culturels qui en ont découlées. Faut-il maintenir une intervention publique ? Si oui, quels pourraient être les axes de réflexion sur lesquels se baser?

---

<sup>64</sup> Jean-Jacques, Claude, Aillagon, né le 2 octobre 1946 à Metz, est un dirigeant d'institutions culturelles, ancien ministre de la Culture et de la Communication des gouvernements de Jean-Pierre Raffarin, sous la présidence de Jacques Chirac, du 7 Mai 2002 au 10 Mars 2004

### **III- Une révolution en cours**

Aujourd'hui, on constate une rupture entre les besoins et les conceptions des politiques culturelles entre les artistes et autres acteurs de la vie culturelle, et le ministère voire le gouvernement qui a des priorités et des visions différentes. Toutefois, la résultante de cette rupture et du changement de référentiel dans les politiques culturelles se fait sentir dans les chiffres et sur le terrain. En effet en terme d'inégalité d'accès à la culture les critiques faites depuis 1959 sur le fossé culturel entre les classes sociales dites de l'élite ou les classes sociales les plus "basses" est toujours d'actualité. De manière générale les catégories socio-professionnelles qui participent le plus à des événements culturels sont celles des cadres supérieures. Un autre fait marquant est que sur 100 personnes qui assistent à un événement culturel, 60 ont elles-mêmes une pratique culturelle<sup>65</sup>. L'aspect démocratique du résultat des politiques culturelles menées depuis 59 est donc critiquable. On notera également qu'une certaine continuité est perceptible des années 90 à aujourd'hui. Si on observe les programmes des candidats à l'élection présidentielle de 2017 on remarque aisément que le débat sur la part du mécénat privé dans le financement de la culture est toujours central comme il l'était au début des années 2000. La part des industries culturelles et de leur logique de marché grandit et avec elles leur influence. En effet la majeure partie des musiques diffusées à la radio provient de Majors tels qu'Universal, de la même manière Canal+ a une part importante dans le financement du cinéma. En somme, il n'y a pas eu de réel projet mené par les gouvernements successifs depuis 1993 pour réduire ces inégalités dans la culture autant en terme d'accès qu'en terme de diffusion ou même de sensibilisation. C'est pourquoi la rupture est grandissante et le sentiment d'inefficacité des politiques culturelles aussi. On assiste aujourd'hui à des mouvements qui seraient presque d'après moi de l'ordre d'une forme de contre pouvoir. L'ère du numérique a particulièrement bouleversé les mécanismes en place jusqu'à présent. L'existence même d'un ministère de la culture est remis en question<sup>66</sup>.

#### **1) De nouvelles formes de financement**

Depuis quelques temps certains artistes ou collectifs se détachent du système de financement public. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer : le sentiment d'inefficacité, la volonté d'indépendance et de liberté de programmer les projets ou productions qu'ils estiment de qualité.

---

<sup>65</sup> Source INSEE

<sup>66</sup> Source France Culture, *Et si on supprimait le ministère de la Culture*, 6 Avril 2017



Patrick Souillot<sup>67</sup> illustre parfaitement ce mouvement. Créateur de la *Fabrique Opéra*, près de Grenoble, il revendique son indépendance face au système de financement public. Cette Fabrique Opéra se développe avec la participation d'élèves de conservatoire et de lycéens issus de lycée professionnels ainsi qu'avec la coopération de plusieurs professionnels. Les trois quarts du financement sont issus de la billetterie. Dans une interview faite sur France culture il dit, je cite: *“Je suis pour la suppression du ministère de la Culture. Eh oui, parce l'on arrive dans un système qui est pire que celui de l'URSS ! C'est-à-dire qu'il y a une poignée de personnes dans un ministère qui décide de ce qui est culturel et de ce qui ne l'est pas. Par exemple, moi, je n'ai jamais réussi à être reçu à la DRAC Rhône-Alpes. Et tout est comme ça ! Alors qu'il y ait un ministère du Patrimoine, oui. Un ministère de la Culture ? Foutez la paix à ceux qui font la culture, qui ont envie de culture, je vous promets qu'ils vont s'organiser pour la transmettre et pour la faire vivre. On a pas besoin de mecs dans des bureaux qui décident de qui va faire quoi, qui a des subventions et toi tu es le fils de machin, et donc tu es protégé, etc. C'est de la science-fiction ce que je vois au quotidien ! Avec les budgets en France, on devrait avoir une vie culturelle mille fois supérieure à l'Allemagne !”* Cette position aussi franche et radicale qu'elle soit, exprime l'incapacité grandissante des pouvoirs publics à financer la cultures au niveau des territoires. Comme on a pu le voir dans la partie I de ce mémoire on peut observer des coupes budgétaire pour les structures du milieu associatif ce qui illustre cette fameuse difficulté. Le débat récurrent autour du régime de l'intermittence est également une preuve dans une certaine mesure du désengagement de l'État. Ce fait est également dû au contexte économique actuel. “L'affaiblissement” des actions culturelles publiques n'est pas la seule cause de ce genre de réactions. En effet les géants de l'industrie culturelle exercent un pouvoir grandissant sur l'ensemble de la chaîne culturelle, de la création à la diffusion. Le risque étant que ces géants culturels transforment la culture en simple produit commercial, imposant petit à petit la seule forme de culture qui servirait potentiellement leurs intérêts économiques. A ce sujet Pierre Bourdieu disait : *“Réintroduire le règne du «commercial» dans des univers qui ont été construits, peu à peu, contre lui, c'est mettre en péril les œuvres les plus hautes de l'humanité, l'art, la littérature et même la science”*<sup>68</sup>.

L'autre point qui semble important à aborder est le développement de l'artiste entrepreneur. De plus en plus d'artistes se regroupent sous formes de collectifs ou de coopératives... Il faut rappeler que la culture représente un poids économique considérable avec 83 milliards d'euros en moyenne par an dont seulement 22 milliards d'euros de chiffre d'affaire public, 700 000 emplois et 160 000 TPE<sup>69</sup>. La baisse de l'influence des pouvoirs publics ou du moins le sentiment d'inefficacité grandissant chez

---

<sup>67</sup> Patrick Souillot est un chef d'orchestre français né le 19 juillet 1964 à Besançon

<sup>68</sup> extrait page 10, Démocratie et culture. L'évolution du référentiel des politiques culturelles en France, 1959-2004 Philippe Poirrier

<sup>69</sup> Source “*Et si on supprimait le ministère de la culture*”, France Culture

les artistes les a poussés à se diriger vers un système de financement autre que celui de l'intermittence ou des subventions. Ces derniers se sont donc regroupés, pour créer des structures où parfois l'initiative était plus individuelle et certains artistes sont devenus auto-entrepreneurs. La diversification de leur activité a permis cette réussite, ils ne se contentent plus seulement de créer pour créer mais trouvent des applications pratiques à leur art, ils entrent donc dans des secteurs plus utilitaristes qui leur permettent d'assurer une source de revenus.

Ces exemples prouvent que le système tel qu'il est n'est pas une fatalité. En effet la culture peut continuer à se développer, sans l'aide des pouvoirs publics. Il y a du positif dans ces nouveautés, les artistes repensent leur pratique, développent de nouvelles techniques et de nouvelles capacités. D'après moi il est essentiel de nos jours d'avoir cette conscience de l'aspect économique de nos activités, il est important de savoir combien coûtent les oeuvres et/ou spectacles, de comprendre quels sont les mécanismes en place dans le cadre de la diffusion ou de la commercialisation de ces oeuvres. Etre conscient de l'aspect économique incite alors à acquérir de nouvelles capacités, en terme de gestion, ou plus largement de business. Les artistes deviennent de plus en plus capables de trouver d'autres moyens de se financer, de se détacher du système plus conventionnel. Grâce à la révolution numérique ils peuvent plus facilement coopérer, communiquer les uns avec les autres, s'auto-diffuser sans passer par les moyens traditionnels, voir promouvoir leurs initiatives tels que des centres de coworking ou des espaces de diffusion de leurs oeuvres. La méandre (collectif d'artistes de Chalon-sur-Saône) s'est volontairement détachée des financements publics pour avoir une liberté sur sa programmation. Il fonctionne sur une base de financement participatif et c'est une vraie communauté.

Toutefois, malgré les aspects positifs que l'on peut percevoir dans ce mouvement "d'indépendance" des artistes, il faut quand même avouer que des limites sont perceptibles. En effet, ces nouveaux moyens de financement d'autoproduction et d'autodiffusion peuvent être un frein à la création ou alors mettre en péril la qualité. Même si ces nouveaux moyens techniques offerts par la révolution numérique ouvrent de nouvelles portes à la création, le temps passé à la gestion de structures ou d'entreprise est du temps en moins passé pour la création. De plus l'aspect économique prend parfois le pas sur l'aspect artistique ; dès lors on peut se demander si, dans certains cas, l'aspect artistique n'est pas totalement oublié au profit d'une source de revenu plus sûre et régulière assurée par les activités que je nommerais comme péri-artistiques. De plus, dans certains cas les artistes font appel au mécénat privé. Cette méthode permet de proposer à des personnes et ou entreprises privées de financer des créations artistiques en échange d'avantages fiscaux. Le risque de tomber dans une logique de production avec les attentes et les contraintes que cela incombe reste pourtant bien

réel. Plus tôt dans ce mémoire on a abordé l'influence grandissante des géants culturels, si l'aspect économique des activités culturelles prend le pas sur l'aspect artistique cela risque de favoriser ces mêmes géants culturels. En ce sens le désengagement de l'État et des collectivités locales ajouté au mouvements "d'indépendance" des artistes, ainsi qu'à la libéralisation grandissante de la culture crée d'après moi un réel risque au vue de la survie de notre modèle culturel, tout comme une mise en péril de la qualité de la diffusion et de la diversité de celle-ci. On peut légitimement se demander alors si la présence de l'État est un vrai besoin? Si oui, comment? Ou si on assiste là à une évolution naturelle de la sphère culturelle?

## 2) La place de l'État

Au vue de l'évolution actuelle de la situation culturelle qu'elle soit en terme d'égalité d'accès ou dans la légitimité institutionnelle accordée aux différentes esthétiques que l'on peut retrouver dans l'offre culturelle, on peut se demander si l'État peut être la solution voire le seul à pouvoir mettre en place les conditions nécessaires au changement.

Pour y répondre, je me baserais sur l'étude de terrain que j'ai mené ainsi que sur l'historique des politiques culturelles en France. On peut aisément affirmer que des inégalités persistent en fonction des classes sociales d'origine ou même plus simplement en fonction du lieu d'habitation qui renvoie à l'inégalité d'accès aux transports. Cependant, on note que les politiques culturelles menées ont eu un impact relatif sur la réduction des inégalités comme sur l'aide à la création et à la mise en place d'une vraie diversité de l'offre. Cet aspect-là peut être directement mis en lien avec le ressenti des différents acteurs de la vie culturelle chalonnaise que j'ai interrogés dans le cadre de mon enquête de terrain. Tous parlaient du besoin d'une impulsion liante et globale pour assurer le changement. On remarque que depuis 1993, avec le retour au décret de Malraux, l'État est dans une dynamique libérale. La priorité est le maintien même du modèle culturel français face à la mondialisation. La rupture est donc bien présente entre l'État et les acteurs.

Malgré tout, je pense que l'État est nécessaire au développement de la culture pour répondre à la complexité des problèmes auxquels nous devons faire face. Une transition est nécessaire, deux conceptions "s'affrontent", la démocratisation culturelle et la démocratie culturelle. On peut dire que le concept prédominant en France est celui de la démocratisation culturelle, les politiques basées sur ce concept ont montré quelques limites comme leur aspect "élitiste". C'est d'ailleurs le vrai problème auquel se sont attaqués la plupart des ministères de la culture successifs. L'ère Lang est importante car elle a marquée une véritable rupture dans la conception même de ce qui devait être fait en matière de

politique culturelle. On parlait d'ailleurs à l'époque de démocratie culturelle ; elle reconnaissait également les pratiques "minoritaires" comme la chanson, le rock ou encore le jazz... Cette époque a été une période faste pour la culture. Toutefois ce ministère a été accusé de relativisme culturel : en reconnaissant toutes les cultures de manière égale, on sous-entend qu'il n'y a pas de culture référence et donc par extension pas de bonne ou de mauvaise culture. L'autre point sur lequel il faut se pencher au delà même de ces deux conceptions c'est celui de la mondialisation. Avec la mondialisation et l'ère numérique le monde a bien changé, et impose à ceux qui l'habitent de prendre en compte des réalités économiques et des "jeux de pouvoir" différents : les lobbies, les industries culturelles comme les médias ont plus que jamais leur mot à dire et un impact sur l'évolution de la culture.

Je pense qu'il n'y a pas de position tranchée à avoir entre démocratisation culturelle et démocratie culturelle, toutes deux ont des atouts et des défauts. Toutefois la démocratisation culturelle en France a, je pense, été poussée jusqu'à ses limites. Comme sous Lang, il faudrait tenter de se rapprocher de la conception de démocratie culturelle. Pour assurer une réduction des inégalités il faut briser l'image vieillissante, conservatrice ou élitiste portée par les institutions en faisant un effort de communication dans un premier temps. Mais surtout en faisant de la médiation culturelle, en amenant hors des murs tout le savoir-faire contenu dans ces institutions pour les mettre au service de projets concernant l'ensemble de la collectivité. L'autre point faisant référence à la démocratie serait la mise en place d'échanges avec les différentes associations : pour parler des contraintes propres à un territoire donné, prendre des décisions vraiment efficaces, assurer l'égalité d'accès à l'offre culturelle, créer une dynamique culturelle au sein du territoire. Cela permettrait la pérennité de l'effort initial. On comprend que le changement devra passer par deux niveaux. Le premier devrait être national avec un vrai projet de politique culturelle visant à donner les moyens aux territoires de mettre en place des politiques d'envergure. L'État devra également, par le biais de la législation, cadrer l'influence des industries culturelles, imposer ou susciter une pratique culturelle par le biais de l'Éducation Nationale, et fixer un seuil minimum du budget consacré à la culture par les collectivités territoriales. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, faisant de la culture un secteur sur lequel on peut faire des coupes budgétaires fortes dès lors que l'on considère la situation économique en crise. L'État pourrait donc créer un cadre. L'autre niveau d'action serait celui des collectivités territoriales. Après les multiples démarches de décentralisation menées par les ministères successifs, les collectivités territoriales ont les institutions et les compétences nécessaires pour mettre en place une politique culturelle efficace. Toutefois elles devront se baser sur les différentes associations et autres acteurs de la vie culturelle présents sur leur territoire. En effet, lors de mon étude de terrain j'ai pu constater que les associations étaient souvent à l'origine des projets observés. Mais il faut, par le biais des collectivités territoriales leur donner la capacité de créer des partenariats afin de mener de plus vastes projets, et ne plus être

contraintes par les coupes budgétaires ou le manque de soutien les poussant à se replier sur elles-mêmes pour simplement “survivre”. En somme, on peut affirmer que l’État est donc “la solution au problème”, toutefois il ne doit pas tout penser seul, être le seul responsable. Mais plutôt être l’initiateur d’un travail de fond basé sur le partage des différentes expériences vécues par l’ensemble des acteurs.

Au Québec<sup>70</sup>, la démocratisation était également le concept prédominant dans les politiques culturelles. Face aux critiques et à l’inefficacité des politiques précédentes (malruçienne) une transition vers la démocratie culturelle a été effectuée. Le but étant d’imposer une pratique culturelle à l’école pour sensibiliser à la culture. L’autre point était la volonté d’impliquer l’ensemble de la population dans des projets communs. Ces projets se basaient sur les pratiques des habitants, de ce fait les habitants étaient valorisés et participaient tous à un projet global peu importe leur classe sociale. L’aspect élitiste s’efface au profit d’une cohésion sociale. La particularité du Québec c’est d’avoir élargi les pratiques culturelles aux loisirs. Aujourd’hui 82% de la population a une pratique culturelle ou un loisir. Il y a donc clairement eu une réponse forte aux problèmes d’inégalité. La citation de cet exemple permet la compréhension que d’autres modes de fonctionnement sont possibles. Il faut en conclure que l’État est la réponse aux problèmes actuels rencontrés par la culture, les initiatives individuelles seules ne sont pas suffisantes. Elles permettent de solutionner les problèmes de manière temporaire ou partielle. Elles ont malgré tout le mérite d’être une source d’information précise sur la réalité du terrain, et une belle source d’idées à développer, d’initiatives nouvelles. Pour cela l’État doit être présent et lier, cadrer les différentes actions pour permettre à tous d’assurer le succès de leurs projets.

### 3) Mon identité, mon projet en tant qu’artiste médiateur enseignant

Après ce travail de recherche, j’ai compris que la notion de démocratie résidait dans la capacité d’un individu à exprimer un “vrai choix”. J’entend par là que mon rôle en tant qu’enseignant est de donner à mes élèves les armes suffisantes pour ne pas faire un choix basé sur des représentations, des fantasmes ou une mauvaise connaissance, ce qui ferait de leur décision l’expression d’un non choix dû à une situation subie. Toutefois, l’état actuel de la situation est le fruit d’une politique menée de longue date, et que la complexité du problème est difficilement abordable pour un seul individu. J’ai également compris qu’il fallait se tourner vers une logique de démocratie culturelle, une logique de projets ayant pour but l’implication de la population du territoire sur lequel

---

<sup>70</sup> Document en annexe 3

je serais. J'ai également saisi qu'il fallait se débarrasser du confort de nos institutions, les utiliser différemment pour leur permettre de remplir la mission essentielle qui est à mes yeux de rendre la culture démocratique. Mes questions ont alors été les suivantes: Comment faire? Que faire si la politique ministérielle n'évolue pas? sur quels éléments se baser?

Après avoir longuement réfléchi sur ces questions, il est paru évident que le partenariat était la solution. À mon échelle, je ne peux pas donner une impulsion assez forte pour créer une dynamique culturelle sur un territoire. Malgré tout je pense qu'il ne faut pas minimiser l'impact que l'on peut avoir en tant qu'enseignant, représentant d'une institution. J'ai décidé de vous présenter un projet ou une mise en application de ce que j'ai retiré de ce travail.

Dans une configuration comme celle de Chalon-sur-Saône je baserai mon projet sur les ressources culturelles présentes dans les "quartiers". La culture hip hop ou plus largement urbaine est d'après moi la clef. Cette esthétique musicale est très populaire en ce moment, je vois donc là l'opportunité d'impliquer beaucoup de jeunes dans un projet d'envergure qui s'étalerait sur une année. Il faut également rappeler la présence de nombreuses associations et équipements culturels sur ce territoire qui peuvent être autant de ressources pour ce projet. Il est important de dire que le conservatoire est également détenteur de beaucoup de talents et d'une diversité culturelle importante. Il y a des danseurs, musiciens, classiques, un pôle son... J'ai donc imaginé un partenariat entre la classe de musiques actuelles dans laquelle j'enseignerai et la maison de quartier. On pourrait également impliquer les classes de danses et le pôle son. L'idée serait dans un premier temps de mener des ateliers d'écriture et d'initiation au rap avec des jeunes de la maison de quartier, pour leur permettre de prendre confiance en leur capacité à créer un objet artistique. Dans un second temps j'aimerais les faire travailler avec les danseurs de la maison de quartier pour les familiariser à ce type de travail. Ensuite j'inviterai des musiciens du conservatoire pour qu'en partenariat avec les jeunes rappeurs ils créent un ensemble de morceaux afin de préparer un spectacle de musique et de danse. Les musiciens du conservatoire devront provenir du classique comme de la classe de musiques actuelles. Avec un léger décalage, les élèves danseurs du conservatoire et les danseurs de la maison de quartier pourraient travailler ensemble des chorégraphies sur les morceaux composés par l'autre groupe. Les séances de travail pourraient dans un premier temps avoir lieu à la maison de quartier pour ensuite se déplacer dans les locaux du conservatoire. Ce qui permettrait que l'ensemble des jeunes se rencontrent, échangent entre eux et que leurs mondes se croisent, la maison de quartier sortirait alors de son isolement mais aussi le conservatoire de ses murs. Il serait également intéressant d'enregistrer les morceaux avec le pôle son du conservatoire pour permettre aux jeunes d'avoir un support mémoire et avoir une certaine marge de manoeuvre en ce qui concerne le travail des danseurs

qui pourront alors travailler même en cas d'absence des musiciens. La représentation de ce spectacle pourrait se faire lors du festival *Chalon dans la rue*, afin d'inscrire ce projet dans la vie culturelle de la ville. Il serait également possible de travailler avec les étudiants de l'école d'art pour créer un visuel pour le spectacle. Le but de ce projet est de briser les murs qui séparent ses deux "univers", de casser les représentations des uns et des autres. De créer chez eux la potentielle vocation ou du moins de nouvelles connaissances sur les différentes pratiques et disciplines existantes.

En somme, le but de ce projet est de fédérer plusieurs lieux culturels et/ou institutions, et par le biais d'une représentation, d'inscrire le rendu du projet dans la vie culturelle de la ville. D'une certaine manière, on pourrait réduire la rupture sociale en faisant travailler ensemble des jeunes issus de plusieurs pratiques artistiques, de plusieurs quartiers et origines sociales différentes. Tous pourraient retenir de cette expérience la possibilité de travailler en équipe dans le cadre d'un projet commun, apprendre à se connaître et à échanger sur leurs perceptions des choses. A terme, plusieurs projets de ce genre pourraient voir le jour année après année afin de créer une dynamique culturelle importante dans la ville et, pourquoi pas de fédérer d'autres conservatoires à mettre en place des initiatives du même genre.

## **Conclusion**

Ce travail de recherche m'a permis de mieux comprendre les enjeux des politiques culturelles et les causes du problème actuel. Au départ, je considérais l'État seul responsable du constat que l'on peut faire aujourd'hui. Mais j'ai compris que les origines des troubles actuels sont bien plus complexes et concernent l'ensemble des acteurs. Je constate que malgré toutes les avancées et la création d'un modèle culturel unique au monde, la question de fond qui concerne la démocratie n'a été que peu ou mal abordée. L'évolution du monde actuel et de sa complexité, qui réside dans l'interconnexion de l'ensemble des pays, de leurs économies comme de leurs cultures, a été l'obstacle le plus important que les politiques culturelles n'ont pas su surmonter. Malgré tout, je pense que notre génération est celle du choix, notre période est une période charnière pour l'avenir de la culture en France. Nous avons grandi dans ce monde interconnecté et avec un peu de travail et surtout la volonté de travailler ensemble nous serons capables de répondre aux problèmes d'inégalité dans la culture. L'État doit être le tuteur de ce changement, mais nous, société civile ou membres des institutions nous devons être à l'origine de projets au service de la démocratie. En tant qu'enseignant, nous nous devons de ne pas nous limiter à la simple transmission de savoirs techniques. Nous devrions nous considérer comme les pièces d'un mécanisme bien plus grand qui vise, par le biais d'un apprentissage artistique, à rendre autonome en tant qu'individu ou citoyen nos élèves. Cela peut se faire par la transmission de connaissances suffisantes pour qu'ils puissent raisonner par eux-même, échanger, être initiateurs de projets à leurs tours et être conscients des différentes problématiques auxquelles ils devront faire face. L'enjeu est grand, les obstacles nombreux, il faudra donc que cet effort se fasse dans le temps. Il n'y a que par la patience et le travail ensemble que l'on atteindra un idéal démocratique.



## **Annexes**

### Annexe 1- Questionnaire des interviews

Comment décririez vous la situation d'un point de vue culturel de l'agglomération chalonnaise (en terme d'accès aux équipements culturels ,ainsi qu'en terme de diversité parmi les publics )?

Pensez vous que toutes les esthétiques et formes d'expressions artistiques sont valorisées de manière égales? Si oui, avez vous quelques exemples? Si non, avez vous une idée des raisons ou des causes qui justifieraient ou expliqueraient cet état de fait?

Pouvez vous rapidement décrire, d'après vous, la politique culturelle menée par les élus locaux? Quels en sont les enjeux ? Quelles difficultés sont à craindre?

### Annexe 2- Exemple d'interview

**Comment décririez-vous la situation d'un point de vue culturel de l'agglomération chalonnaise (en termes d'accès aux équipements culturels, ainsi qu'en termes de diversité parmi les publics)? (Par rapport à votre structure ou de manière plus générale)**

*On ne s'en rend pas toujours forcément compte, mais pour une ville de 47.000 habitants et une agglomération de 105.000 habitants, l'offre culturelle est importante à Chalon-sur-Saône, avec des structures reconnues au niveau national et des associations bien vivantes. Une scène nationale, un centre national des arts de la rue, un conservatoire à Rayonnement Régional, une école d'art avec de l'enseignement supérieur, une salle de concert type Smac, une salle de jazz, un lieu alternatif au port nord (La méandre), un atelier d'artistes (atelier la rue)... Sans compter les propositions faites par le secteur semi-public (type parc des expos ou salle Marcel Sembat) et de multiples associations dans des secteurs différents (association Arcadance pour la danse traditionnelle, associations des fanfares, collectif de grapheurs...) Mais même si cette offre est importante, il faut toujours se demander si elle concerne l'ensemble de la population ou qu'une partie. Il est important d'avoir une offre variée afin de toucher le maximum de personnes et de veiller à la répartition des aides afin de favoriser la diversité.*

**Pensez-vous que toutes les esthétiques et formes d'expressions artistiques sont valorisées de manière égales? Si oui, avez-vous quelques exemples? Si non, avez-vous une idée des raisons ou des causes qui justifieraient ou expliqueraient cet état de fait?**

*Toutes les esthétiques ne sont bien sûr pas valorisées de la même manière. En même temps je ne suis pas sûr par exemple qu'il y ait beaucoup de pratiquant ou fan de chant corse dans l'agglomération. Cela ne me dérange pas non plus que des expressions artistiques coutent plus cher que d'autre (un opéra aura toujours un budget de production plus élevé qu'un solo de clown), mais il faut toujours se demander si d'une manière ou d'une autre les expressions représentées sur notre territoire peuvent trouver un appui une aide. Je pense qu'il manque réellement de l'accompagnement concernant les nouvelles pratiques artistique en lien avec le numérique.*

**Pouvez-vous rapidement décrire, d'après vous, la politique culturelle menée par les élus locaux ?**

*No comment.*

**Quels en sont les enjeux ? Quelles difficultés sont à craindre? et les atouts sur lesquels se baser ?**

*L'enjeu principal selon moi est de réussir à créer des dynamiques croisées entre l'ensemble des acteurs. Il va falloir réussir à décroiser nos structures. Plus réfléchir en termes de territoire, en termes de pratique des populations qu'en termes d'esthétique. La difficulté principale pour le moment c'est la contraction des aides publiques qui a tendance à replier chaque structure sur elle-même (afin de s'en sortir), mais cela peut également devenir un atout si nous comprenons que c'est tous ensemble que nous pourrons trouver des solutions et (re)devenir pertinent pour l'ensemble des habitants de notre territoire.*

### **La démocratie culturelle : un autre modèle de politique culturelle**

·Publication 15 septembre 2014 · Mis à jour 20 juin 2016 *par Alice Chatzimanassis*

J'aimerais vous proposer une réflexion sur l'orientation des politiques culturelles et les principes qui en guident l'action. Ma communication s'articulera en 3 parties. Je commencerai par discuter le concept de démocratisation de la culture. Je présenterai ensuite la notion de démocratie culturelle comme contre-modèle au paradigme de la démocratisation. Enfin, un regard sur la politique culturelle québécoise adoptée en 1992 et encore en vigueur aujourd'hui permettra d'illustrer la façon dont est mis en œuvre, au niveau de la planification gouvernementale, l'objectif de démocratie culturelle.

#### **Critique du projet de démocratisation**

L'architecte Manon Asselin, lauréate du concours lancé par le Musée des beaux-arts de Montréal pour réaliser son 5<sup>ème</sup> pavillon<sup>1</sup>, disait, il y a quelques mois, dans le magazine du musée :  
*« Aujourd'hui, toujours impulsé par la critique bourdieusienne des années 1960, le musée poursuit cette idéologie d'accès à la culture légitime pour tous et développe son rôle social et son approche communicationnelle. »*

Ces quelques lignes illustrent parfaitement ce qui constitue à mon sens le principal « défaut » du concept de démocratisation. C'est l'idée de culture « légitime » qui m'interpelle. Y aurait-il à l'inverse une culture « illégitime » qui ne mérite pas d'être diffusée? Quand j'ai commencé à m'intéresser à la question de la démocratisation, il m'est peu à peu apparu que la logique de démocratisation visait surtout à imposer à tous une certaine culture : la culture classique, celle des élites, les domaines surtout fréquentés par les classes supérieures de la population. Le projet m'est apparu alors relativement arbitraire. J'avais en même temps le sentiment qu'il n'était pas politiquement correct de critiquer la démocratisation. Heureusement, j'ai trouvé chez des auteurs québécois (parce qu'à l'époque je vivais à Montréal, mais des auteurs français vont dans le même sens) un écho à cette critique que je n'osais pas formuler. Guy Bellavance, notamment, écrit que *les difficultés à « imposer » la démocratisation d'une certaine culture « cultivée » peuvent conduire à douter de la pertinence du projet de démocratisation lui-même.*<sup>3</sup>

Au Québec, la logique de démocratisation a été adoptée dès la création du Ministère des Affaires culturelles de Georges-Emile Lapalme en 1961<sup>4</sup>. Et pour Bellavance, l'action culturelle publique a dès ce moment surtout voulu

*« rendre accessible à un plus large public une culture « savante » ou « érudite », « lettrée » ou « cultivée », un corpus reconnu d'emblée comme bien public et valeur universelle, un contenu que les premiers décideurs pouvaient croire encore relativement incontesté. »*<sup>5</sup>

Ces lignes résumaient précisément mes propres impressions face à la démocratisation.

La diffusion d'une culture qui ne correspond pas, ou peu, aux intérêts et aux motivations de l'ensemble de la population allait forcément rencontrer des résistances. Dès la fin des années 60, on prend conscience de l'inefficacité d'une politique fondée sur l'idée selon laquelle la rencontre entre les œuvres et le public suscite automatiquement l'amour de l'art<sup>6</sup>. En France comme au Québec, les enquêtes confirment que le public des arts classiques ne s'est pas diversifié, en raison de barrières plus souvent symboliques que matérielles<sup>7</sup>. Le doute et le découragement manifestés par les intervenants sur le terrain de l'action culturelle conduisent à mettre en cause le projet de démocratisation. La contestation est aussi nourrie par la crise des valeurs et des représentations qui bouleverse la société. C'est dans ce *contexte, marqué par un vaste mouvement de restructuration économique et sociale*<sup>8</sup> qu'émerge un nouveau concept susceptible de guider l'intervention publique en matière de culture : la démocratie culturelle, et avec elle une nouvelle conception de la culture, moins restrictive, moins élitiste, et moins hiérarchisée.

### **La démocratie culturelle : un autre modèle d'intervention publique**

L'expression « démocratie culturelle » apparaît pour la première fois dans la déclaration finale du colloque « Prospective du développement culturel » à Arc-et-Senans en 1972. Cette rencontre devait amener les ministres à poser les bases d'une stratégie culturelle en vue de la conférence intergouvernementale de l'Unesco pour les politiques culturelles en Europe (conférence intitulée *Eurocult*) qui allait se tenir à Helsinki en juin de la même année :

*« Toute politique culturelle a pour objectif fondamental la mise en œuvre de l'ensemble des moyens capables de développer les possibilités d'expression et d'assurer la liberté de celle-ci. Il s'agit de reconnaître à l'homme le droit d'être auteur de modes de vie et de pratiques sociales qui aient signification. Il y a en conséquence lieu de ménager les conditions de la créativité où qu'elles se situent, de reconnaître la diversité culturelle en garantissant l'existence et le développement des milieux les plus faibles [...]*

*Des actions immédiates s'imposent : [...] réaliser les conditions d'une démocratie culturelle comportant, dans une perspective de décentralisation et de pluralisme, l'intervention directe des intéressés. »*<sup>9</sup>

La culture est reconnue comme constituante essentielle du développement global de la société. C'est pourquoi on parlera plus souvent de « développement culturel » que de « démocratie culturelle ».

Les principes fondamentaux énoncés à Arc-et-Senans sont ensuite réaffirmés dans les conclusions d'Eurocult en juin 72 à Helsinki :

*« En ce sens la culture n'est plus seulement une accumulation d'œuvres et de connaissances qu'une élite produit, recueille et conserve pour les mettre à la portée de tous, ou qu'un peuple riche en passé et en patrimoine offre à d'autres comme un modèle dont leur histoire les aurait privés ; la culture ne se limite pas à l'accès aux œuvres et aux humanités mais est tout à la fois acquisition de connaissance, exigence d'un mode de vie, besoin de communication ; elle n'est pas un territoire à conquérir mais une façon de se comporter avec soi-même, ses semblables, la nature ; elle n'est pas seulement un domaine qu'il convient de démocratiser, mais elle est devenue une démocratie à mettre en marche. »*<sup>10</sup>

Le concept se précise davantage sous la plume d'Augustin Girard et Geneviève Gentil dans *Développement culturel : expériences et politiques* (1972). L'ouvrage, commandité par l'Unesco, établit le bilan des conclusions adoptées lors des conférences internationales et vise à présenter aux responsables politiques une orientation commune.

*« La démocratisation de la culture repose sur deux postulats implicites : seule la haute culture, valeur sacralisée, mérite d'être diffusée et il suffit qu'il y ait rencontre entre l'œuvre et le public (indifférencié) pour qu'il y ait développement culturel [...] La démocratie culturelle, au contraire, a pour principe l'expression des subcultures particulières et leur mise en relation avec les subcultures plus universelles par l'apprentissage des moyens de communication. »*<sup>11</sup>

Ces positions seront maintenues lors de la Conférence mondiale de l'Unesco sur les politiques culturelles à Mexico en 1982 et dans la déclaration finale du projet « Culture et Région » du Conseil de l'Europe à Florence en 1987<sup>12</sup>.

Les principes majeurs d'une politique de démocratie culturelle peuvent se résumer en trois points.

### ***La réhabilitation de toutes les cultures***

La démocratie culturelle se comprend en premier lieu comme la réhabilitation de toutes les cultures, contre l'hégémonie de la haute culture, qui n'est que l'une d'entre elles mais qui, *pour des raisons historiques et à cause des valeurs qui la sous-tendent*, s'est imposée comme la culture dominante<sup>13</sup>. La démocratie culturelle *dénonce la supériorité d'une forme de culture sur les autres* [puisque toutes] *possèdent une valeur propre*<sup>14</sup>. Elle privilégie une définition anthropologique de la culture : celle-ci s'étend désormais aux cadres et aux styles de vie et à leurs diverses formes d'expression, y compris les plus marginales et celles dites mineures. La notion de culture recouvre en ce sens aussi bien les traditions et les coutumes que la créativité populaire, les pratiques locales. Sur le terrain, l'action culturelle doit faire en sorte que chaque groupe puisse développer sa propre culture et bénéficier d'une reconnaissance sociale et institutionnelle.

### ***Le libre choix des individus***

Dans cette perspective, le pouvoir politique, au lieu de diffuser une offre standardisée, doit aller à la rencontre des aspirations et des besoins de tous en matière de culture, dimension relativement ignorée par la logique de démocratisation qui semble plutôt vouloir façonner le goût de la population<sup>15</sup>. La démocratie culturelle encourage au contraire l'affirmation des préférences et la diversité des goûts ; elle reconnaît l'influence des dispositions personnelles sur le choix des pratiques culturelles. Pour Michel Bellefleur, les goûts et les choix des individus s'expriment essentiellement à travers les loisirs et les pratiques culturelles en amateur puisque ces activités sont *a priori* choisies librement, en dehors de toute pression sociale<sup>16</sup>. La démocratie culturelle est donc particulièrement favorable à la reconnaissance du champ socioculturel, contrairement à la politique culturelle de Malraux<sup>17</sup>. Au Québec le champ des loisirs a longtemps été laissé pour compte, voire franchement dénigré, et s'est développé en marge des politiques culturelles officielles, sans soutien de leur part malgré la richesse des initiatives et la qualité des organisations<sup>18</sup>. Bien qu'ils soient toujours sous la tutelle d'un autre ministère<sup>19</sup>, les loisirs sont aujourd'hui soutenus et encouragés par la politique culturelle du Québec, et c'est véritablement un progrès car

« le loisir, comme activité de temps libre et la culture, comme activité d'expression ou de réception artistique, doivent être réévalués à partir de l'expérience qu'ils contribuent à former dans la construction de soi. »<sup>20</sup>

Ce dernier aspect constitue la 3<sup>ème</sup> caractéristique de la démocratie culturelle.

### ***L'intégration de la culture à la vie quotidienne***

L'idée de construction de soi, d'épanouissement de la personne à travers la pratique de loisirs ou d'activités culturelles implique de penser la culture comme partie intégrante de la vie quotidienne. Dans une perspective de démocratie culturelle, et pour reprendre un terme de Francis Jeanson, la culture s'apparente à la *pratique effective du monde*<sup>21</sup>. Une telle conception nécessite pour mode de développement culturel un mouvement qui ne part plus du haut vers le bas, mais qui a pour point de départ les individus. Pour que les citoyens ne soient plus les destinataires d'une culture déconnectée de leurs préoccupations et de leur existence, il faut qu'ils deviennent eux-mêmes acteurs et créateurs de la culture. Est-ce possible ? Et comment traduire ces objectifs en actions concrètes ? L'action culturelle doit se donner pour mission d'encourager le potentiel créateur de la population ; elle suppose un travail social et des moyens de formation aux techniques culturelles aussi larges que possibles<sup>22</sup>. Selon Bellefleur, la politique culturelle doit adopter une logique d'enculturation, c'est-à-dire un

« processus par lequel un individu se développe et s'épanouit à partir de ses caractéristiques propres, ses talents, ses aptitudes, ses aspirations, et les ressources dont il dispose. Il s'agit d'un développement culturel endogène, conçu à partir de la vie concrète et de l'état réel de l'existence de chaque citoyen. »<sup>23</sup>

La volonté de se rapprocher de la demande des citoyens pousse à favoriser le déclouisonnement et la dimension communautaire des projets culturels. Cette vision de la culture confère à la politique culturelle une véritable portée sociale, et la culture, considérée sous cet angle, peut alors contribuer à une meilleure intégration des individus, au renforcement de l'identité culturelle et à la revitalisation des liens sociaux. Un sentiment d'appartenance a alors des chances de se développer grâce à la culture, sentiment qui ne peut en revanche être unanimement ressenti face aux domaines diffusés par la démocratisation, qui correspond au contraire à une logique d'acculturation, soit

« un processus de transfert d'objets ou de réalités culturelles s'adressant à des citoyens, groupes et publics qui ne les possèdent pas, les connaissent peu ou y sont peu initiés et ne font pas spontanément la relation entre leur valeur d'usage et leur vie concrète. Ils n'ont pas participé à leur création [...] »

[24](#)

A l'heure actuelle, la politique culturelle québécoise poursuit des objectifs relevant tantôt d'une logique de démocratisation, tantôt d'une logique de démocratie culturelle.

### **La politique culturelle du Québec : *Notre culture, notre avenir* (1992)**

Ce texte a été produit à l'issue d'une importante campagne de réflexion menée en 1991 dans le cadre de la révision du mandat du ministère. Il s'articule autour de 3 grands axes:

- L'affirmation de l'identité québécoise, notamment via la protection de la langue française
- Le soutien aux créateurs et aux arts
- L'accès et la participation du citoyen à la vie culturelle. Ce troisième axe est lui-même décliné en 3 orientations :

#### ***Renforcer l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture***

Pour mettre en place la démocratie culturelle, il est nécessaire de « sensibiliser », c'est-à-dire éveiller les consciences. Le texte souligne notamment l'importance d'intégrer l'art et la culture à la vie de tous les jours. Outre le rôle primordial de l'école et de la famille, *de nouveaux moyens doivent être mis en œuvre pour que les arts et la culture s'immiscent plus régulièrement dans le quotidien des gens*. Au-delà de l'intégration de l'art contemporain à l'espace public, *la promotion de l'art et de la culture devrait pouvoir imprégner tous les milieux de vie, tous les lieux de travail, tous les lieux réservés aux loisirs et à des services*<sup>25</sup>. Pour ce faire, l'état va conclure des ententes de développement culturel avec les municipalités et privilégier les actions en direction des familles.

#### ***Faciliter l'accès aux arts et à la culture***

Ce point correspond à la logique de la démocratisation qui vise principalement à soutenir et développer l'offre culturelle. Au Québec, des efforts ont été déployés afin de permettre la diffusion et la circulation des créations culturelles sur l'ensemble du territoire.



## ***Favoriser la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle***

Au Québec, cette participation est essentiellement active et se manifeste notamment par la pratique d'activités culturelles en amateur et par la participation bénévole des citoyens au sein des organismes culturels. La dernière enquête quinquennale (2009) révèle que 81,9 % des Québécois s'adonnent à une activité artistique ou culturelle en amateur. La pratique de la photographie domine largement (54,7 %), suivie par la danse, les arts plastiques (dessin, peinture, sculpture, 32,4 %), la pratique d'un instrument de musique (25,5 %) et l'écriture (24,5%)<sup>26</sup>. Ces pratiques *sont perçues comme un moyen d'éduquer le goût, d'éveiller la sensibilité, de favoriser l'expression de soi, de stimuler l'innovation et d'élargir en même temps les auditoires*<sup>27</sup>. Le gouvernement québécois s'engage donc à valoriser et promouvoir ce type de pratiques en se rapprochant du ministère en charge du loisir pour soutenir l'action des municipalités dans ce domaine. Il entend également permettre aux groupes pratiquant un loisir culturel d'avoir accès à une expertise professionnelle.

Le gouvernement reconnaît par ailleurs l'apport considérable des nombreux bénévoles dans le fonctionnement des institutions et organismes culturels. Selon la dernière enquête (2010) 36,7% de la population québécoise fait du bénévolat. Pour presque toutes les catégories d'âge<sup>28</sup>, les bénévoles s'investissent d'abord dans les lieux de culture et de loisirs<sup>29</sup>. Si les femmes se retrouvent plutôt dans les services sociaux et les hommes dans les lieux de culture et de loisirs, cette catégorie prend à nouveau la tête en considérant les 2 sexes ensemble<sup>30</sup>. La pratique du bénévolat au sein des institutions culturelles correspond étroitement au paradigme de la démocratie culturelle puisqu'il s'agit non seulement de participer de manière active et directe à la production de la culture, mais de le faire en fonction de ses propres choix. La démobilisation des bénévoles serait une perte dramatique. Afin de protéger et d'encourager ce système, le gouvernement s'engage donc à souligner publiquement leur contribution et à soutenir les activités de formation destinées à ces bénévoles.

Pour favoriser l'engagement d'acteurs d'origines variées, la démocratie culturelle privilégie une organisation décentralisée et prône une répartition du pouvoir entre les différents paliers gouvernementaux, les milieux professionnels et les citoyens<sup>31</sup>. Pour mettre en œuvre sa politique culturelle, le gouvernement québécois a compris la nécessité de nouer des partenariats avec le réseau associatif et les municipalités, qui sont par nature plus proches de la population et donc plus à même de *coordonner l'animation culturelle dans le cadre quotidien*<sup>32</sup>. Ce programme vise en somme à améliorer la qualité de la vie par la culture. Celle-ci devient *l'œuvre vivante d'une société tout entière*<sup>33</sup>.

## Conclusion

On peut s'interroger sur la relative absence de l'expression « démocratie culturelle » telle qu'elle est définie ici. Au-delà des conclusions rédigées lors des conférences internationales, il semble que la notion de démocratie culturelle ait été assez peu répercutée, tant dans les discours politiques que dans le langage commun. Alors que la démocratisation fait figure de programme et continue à être brandie comme fer de lance de l'action culturelle publique, on peut se demander pourquoi la démocratie culturelle n'a jamais réellement occupé les consciences.

Si la démocratisation est critiquable en certains points, le concept de démocratie culturelle présente lui aussi des limites. S'agissant d'un mouvement en faveur de la popularisation de la culture, la démocratie culturelle ouvre la voie aux risques de l'hyper-relativisme. Bellavance caractérise la logique de démocratie culturelle d'approche populiste-gauchiste

*« qui, partant du postulat que tous les goûts sont légitimes, parvient à affirmer que tout se vaut et qu'on ne peut établir de hiérarchie [...] En résumé, on n'a rien à apprendre, rien à développer ni rien à échanger, puisque chaque individu possède déjà sa culture au sein de laquelle il reste cantonné. » <sup>34</sup>*

En valorisant les objets et pratiques culturels propres à des milieux et des groupes spécifiques, comment en effet éviter l'entre-soi ? Songeons à la logique d'enculturation préconisée par Bellefleur, soit un développement culturel qui se place en continuité avec les origines et l'environnement habituel d'un individu : comment permettre la rencontre et les échanges entre des univers différents?

Ces considérations soulignent finalement la nécessité de nous interroger sur les valeurs qui orientent la politique culturelle : les objectifs visés par cette politique correspondent-ils aux besoins mais aussi aux goûts de la population en matière de culture? Il ne s'agit pas d'affirmer la supériorité ou la plus grande efficacité d'un de ces modèles sur l'autre. Je pense que le travail de réhabilitation de diverses expressions d'une part n'empêche pas que, d'autre part, l'on tente d'initier aux beaux-arts ; ce ne sont pas deux mouvements incompatibles. En théorie comme sur le terrain de l'action culturelle, les logiques de démocratisation et de démocratie culturelle se rencontrent. Des progrès considérables ont été réalisés. Mais face aux mutations de la société contemporaine, la réflexion doit se poursuivre, et il est bon de remettre en question, de temps en temps, ce qui a été convenu.

## Webographie

- *Démocratie et culture. L'évolution du référentiel des politiques culturelles en France, 1959-2004*

**Philippe Poirrier**

disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00583232/document>

- *Et si on supprimait le ministère de la Culture ?*

disponible sur : <https://www.franceculture.fr/politique/et-si-supprimait-le-ministere-de-la-culture>

- *La politique culturelle en débat, Philippe Poirrier*

disponible sur : <https://lectures.revues.org/11946>

- *Les politiques culturelles d'André Malraux à Jack Lang : ruptures et continuités histoire d'une modernisation, Augustin Girard*

disponible sur : [https://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=HERM\\_020\\_0027](https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=HERM_020_0027)

**Abstract :**

Ce mémoire questionne la situation actuelle de l'accès à la culture, son aspect démocratique. Il se compose d'une étude de terrain et d'une étude de l'historique des politiques culturelles en France afin de mieux comprendre le cheminement des différentes réflexions qui ont orientées les politiques culturelles. Dans un second temps, les conséquences de ces politiques seront abordées, et une mise en application concrète sera proposée, tentant de répondre aux problématiques actuelles.

**Mots-clés :**

Démocratisation culturelle, démocratie culturelle, politiques culturelles, inégalités